



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR



PLUI PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HAUT VALLESPIR

RAPPORT DE PRÉSENTATION CAHIER 5 DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

Version provisoire / Janvier 2024



AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	6
1 Un territoire de montagne, aux fortes pentes et aux aptitudes culturales limitées.....	6
1.1 Des pentes importantes	6
1.2 Une pluviométrie favorable mais des aptitudes culturales limitées.....	7
1.3 La surface agricole utile : une denrée rare et en régression sur le territoire	9
2 Un territoire dominé par l'élevage.....	11
2.1 Des surfaces agricoles essentiellement liées à l'élevage.....	11
2.2 Un élevage de bovins allaitants et d'ovins principalement.....	12
2.3 Un élevage extensif, caractérisé par le pastoralisme et la transhumance et le manque d'autonomie fourragère.....	13
3 Une agriculture dynamique.....	17
3.1 Des exploitations majoritairement individuelles mais adhérentes à des structures collectives.....	17
3.2 Les démarches de valorisation à l'œuvre.....	17
3.3 Différents signes d'identification de la qualité et de l'origine.....	19
3.4 Des systèmes conventionnels à l'œuvre et des logiques de filière.....	19
3.5 Un bon renouvellement des chefs d'exploitation.....	20
4 L'accès au foncier : un enjeu de taille.....	21
5 Les espaces agricoles à enjeux et les besoins en construction des exploitations.....	23
5.1 Les services écosystémiques de l'espace agricole.....	23
5.2 De l'intérêt de prioriser la protection des terres ?	23
5.3 Des besoins limités en constructions.....	24
DIAGNOSTIC FORESTIER.....	27
1 Le couvert forestier	27
1.1 Un couvert forestier important et en progression.....	27
1.2 Des peuplements diversifiés composés principalement de taillis.....	29
1.3 Caractéristiques du foncier forestier et régime associé.....	32
1.4 Un territoire soumis au risque incendie de forêt.....	33
2 Une exploitation forestière bien en-deçà des potentialités.....	34
2.1 Des freins à l'exploitation.....	34
2.2 Mais également des atouts.....	36
2.3 Les infrastructures existantes et en projet liées à l'activité forestière.....	38
2.4 Focus sur les éléments de la charte forestière	41

3	Les besoins en développement et les secteurs à enjeux.....	43
3.1	<i>Perspectives</i>	43
3.2	<i>Besoins en développement exprimés par les acteurs</i>	43
3.3	<i>Secteurs à enjeux</i>	44
CONCLUSION.....		46

INTRODUCTION

Au regard de l'importance des surfaces agricoles et boisées sur le territoire du Haut Vallespir, un diagnostic spécifique a été mené dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.

Ce diagnostic vise à dresser un portrait des activités agricoles, pastorales et forestières, en cela qu'elles ont pour support économique le sol, et que leur déploiement a une incidence sur le territoire, sur les plans économiques, paysagers, environnementaux.

Il doit aider à prendre connaissance des enjeux principaux et des leviers à activer en matière d'aménagement du territoire pour leur bonne considération.

En outre, en réponse au code de l'Urbanisme, il cerne les besoins pour le maintien et le développement agricole et forestier.

DIAGNOSTIC AGRICOLE

1 Un territoire de montagne, aux fortes pentes et aux aptitudes culturales limitées

1.1 Des pentes importantes

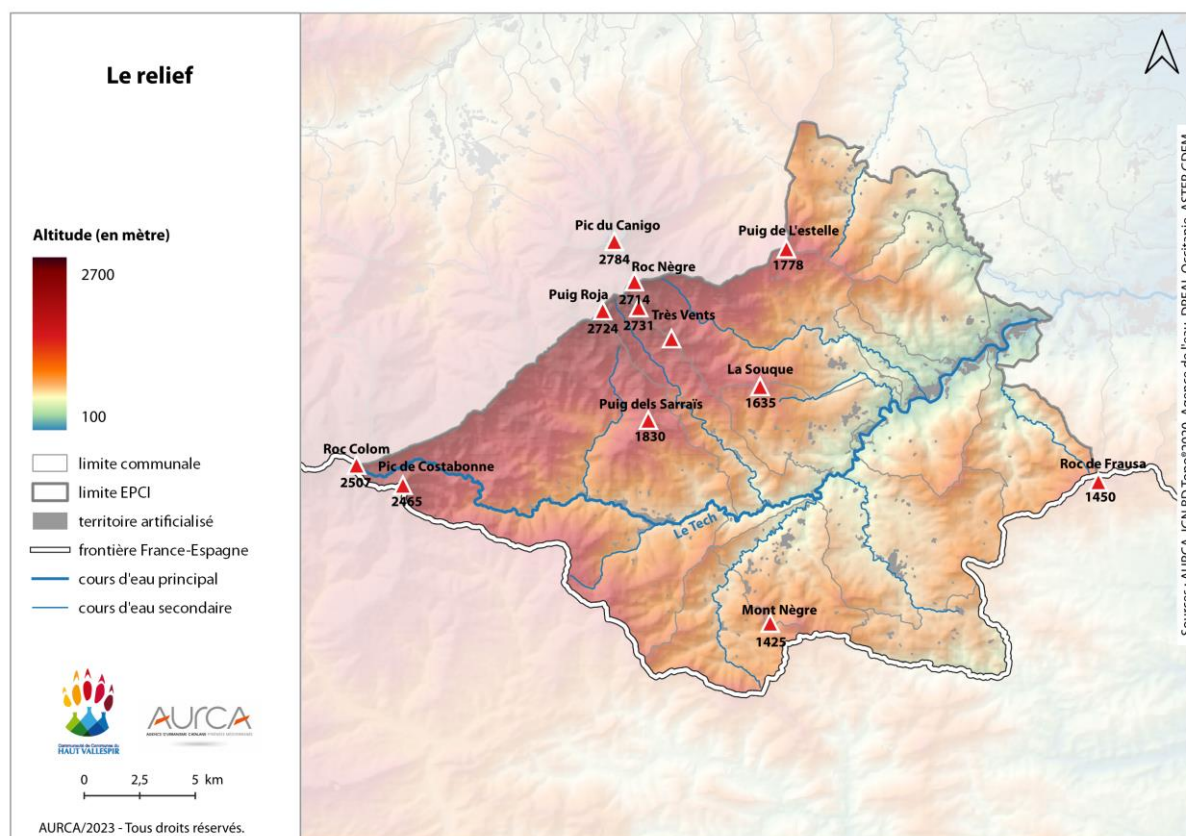
Le territoire du Haut Vallespir, marqué par son histoire géologique, s'étend sur des altitudes allant de 170 m d'altitude au niveau du Tech à Amélie-les-Bains-Palalda jusqu'à 2 731 m au sommet du Puig dels Tres Vents entre Corsavy et Le Tech.

L'altitude s'élève globalement en remontant la vallée. Les plus hauts reliefs sont situés sur le flanc Sud du massif du Canigó en rive gauche du Tech.

De part et d'autre du Tech, les cours d'eau forment des sillons qui marquent de fortes disparités topographiques localement (petites vallées encaissées, gorges de la Fou et du Mondony...).

Ainsi, les pentes sont particulièrement importantes, majoritairement supérieures à 30% voire à 40%. Or, au-delà de 30% de pente, la mécanisation agricole est considérée impossible ou très difficile.

La soulane est globalement plus pentue que l'ubac. Les fonds de vallée et le bassin de la Quera présentent des pentes moins fortes.

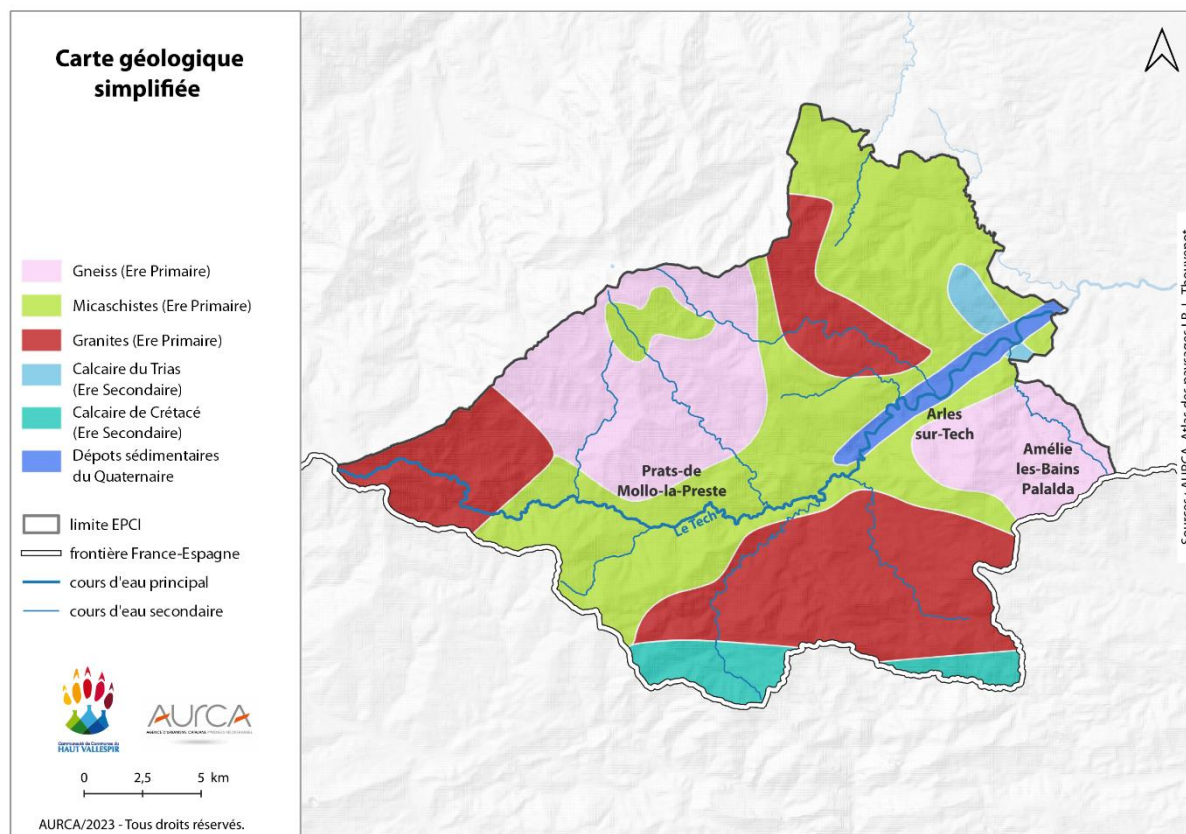


La faible pente peut être considérée comme un critère de qualité des terres agricoles.

1.2 Une pluviométrie favorable mais des aptitudes culturales limitées

Le territoire est situé sur le flanc Sud du massif du Canigou. Il est assis sur un socle granitique sur lequel reposent des sédiments primaires — schistes, calcaires dévoniens, grès et schistes carbonifères.

Les sols sont peu épais. En fond de vallée, l'on trouve des dépôts sédimentaires plus favorables à l'agriculture.



La faible épaisseur des sols, associée à des pentes fortes, contraint l'agriculture.

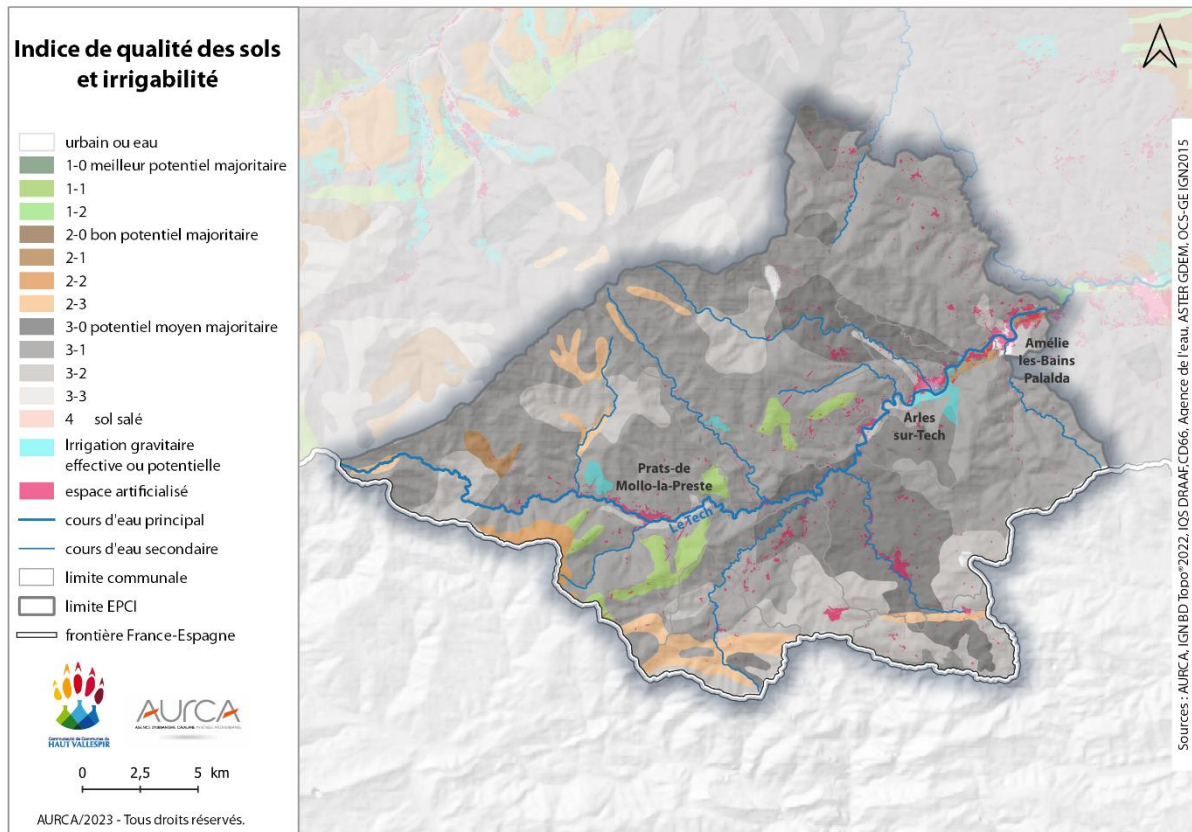
Pourtant, le Haut Vallespir, aux caractéristiques climatiques intermédiaires entre climat méditerranéen et climat montagnard, bénéficie d'une pluviométrie abondante, la plus importante du département, avec respectivement des cumuls annuels moyens à 890 mm et 1011 mm à Amélie-les-Bains et Le Tech, enregistrés pour la période 1981-2010 (source : Infoclimat).

Le changement climatique à l'œuvre fait craindre toutefois une diminution des précipitations ou une distribution dans l'espace et le temps différente, avec des épisodes de sécheresse plus fréquents. L'année 2022 a été marquée par une pluviométrie 30% moindre (d'après un relevé pluviométrique à la Preste).

En matière de qualité des sols, une carte a été élaborée en 2009 par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement) de Montpellier pour le compte de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt). Cette carte, théorique, présente l'indice de qualité des sols (IQS). Cet indice est en réalité un indicateur de potentiel agronomique pour des usages orientés « grandes cultures et cultures diversifiées » des sols agricoles en Languedoc-Roussillon. 14 classes de fertilité des sols sont déclinées. Construit à partir de la carte des pédo-paysages (Base de Données Sols en Languedoc-Roussillon) au 1/250 000^{ème}, elle permet d'identifier statistiquement les potentiels agronomiques présents sur le territoire régional. La base de données permet de hiérarchiser les qualités de sol en Indice de Qualité de Sol dominant dans l'unité cartographique.

Néanmoins, la résolution de la donnée de départ (1/250 000^{ème}) rend les contours des Unités Cartographiques de Sols inappropriés pour une restitution au niveau communal, de surcroît à un niveau infra.

L'objectif de cette carte et de ces notations est de localiser les sols qui présentent les meilleures aptitudes à produire de la biomasse végétale destinée à l'alimentation, dans l'idée de les préserver et de protéger la souveraineté alimentaire des populations.

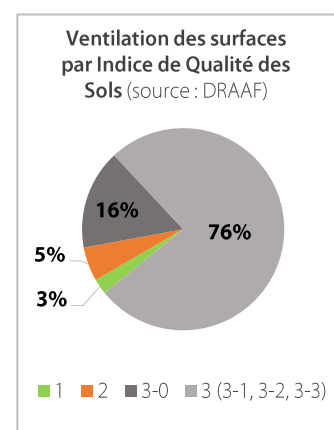


À l'échelle du Haut Vallespir, il apparaît que la majorité des sols présente un potentiel agricole moyen. Seuls 8% des sols présentent un potentiel bon à « meilleur ». On relève 1 066 ha de sols d'IQS 1 (meilleur potentiel majoritaire), 2 352 ha de sols d'IQS 2 (bon potentiel majoritaire) et 6 891 ha d'IQS 3 (potentiel moyen majoritaire).

Ces informations doivent être considérées avec précaution, étant entendues les limites méthodologiques exposées ci-dessus.

Sur le terrain, il s'avère que ces zones, identifiées ici comme présentant des meilleures aptitudes agricoles, sont globalement en effet exploitées.

Néanmoins, certaines terres aux bonnes potentialités ont été consommées par l'urbanisation, c'est particulièrement le cas sur les communes d'Amélie-les-Bains et d'Arles-sur-Tech où de nombreux vergers ont disparu.



Outre la qualité des sols, les périmètres irrigables, tels qu'ils sont connus de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Départemental à ce jour, sont affichés. Ces périmètres couvrent 345 ha, ce qui représente moins de 1% de la surface du territoire communautaire, et 10,5% de la Surface Agricole Utile.

La zone irrigable en rive gauche de la Parcigoule, sur la commune de Prats-de-Mollo-La-Preste a été irriguée par le passé, mais nécessiterait des investissements conséquents pour que l'irrigation puisse de nouveau

être effective, sous réserves de débits suffisants et de l'obtention des autorisations. Elle correspond à une zone de prairies.

Amélie-les-Bains est traversée par trois canaux, dont le canal de Céret et le canal Jaubert. Les jardins potagers d'Amélie et quelques prés en sont les principaux bénéficiaires. De nombreuses parcelles irrigables sont désormais urbanisées.

Sur Le Tech, la zone irrigable en rive gauche de la Coumelade, au lieu-dit la Llau, est aujourd'hui quasi entièrement boisée.

La zone irrigable d'Arles-sur-Tech est également largement boisée, et en partie urbanisée. Plusieurs canaux se déploient : le canal de la Forge, le canal Laviose, le canal de la Baillie et le canal du pont neuf. Chacun est géré en ASA (Association Syndicale Autorisée). Si l'irrigation profite avant tout aux potagers des habitants, quelques parcelles de vergers d'exploitants professionnels sont à l'arrosage.



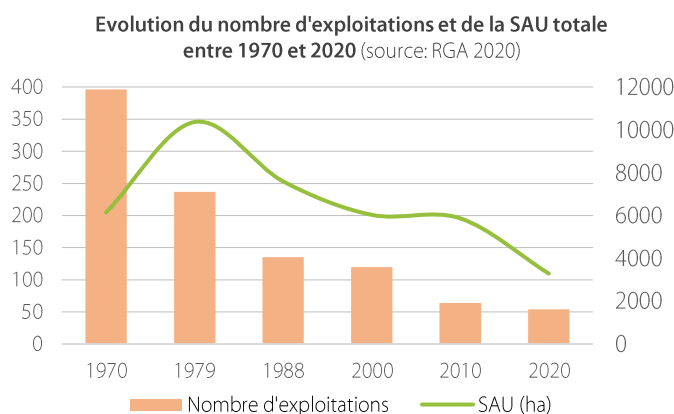
Canal du Pont Neuf à Arles-sur-Tech.

Si aujourd'hui, les cultures ne sont pas irriguées, il n'en demeure pas moins que **l'irrigation constitue un atout indéniable en matière d'agriculture, notamment dans le contexte actuel de changement climatique.**

1.3 La surface agricole utile : une denrée rare et en régression sur le territoire

Le Haut Vallespir n'enregistre qu'une faible surface agricole, avec **3 287 ha de Surface Agricole Utile** en 2020, soit seulement 7 % de la surface du territoire communautaire.

Cette SAU n'a cessé de diminuer depuis 1979, date à laquelle elle dépassait les 10 000 hectares. Entre 2000 et 2020, la SAU a chuté de 47 % (contre 27 % sur le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir, et 36% sur celui des Aspres). Cette évolution a naturellement des incidences paysagères, économiques, sociales et environnementales significatives sur le territoire. Une fermeture des milieux s'opère.



Le nombre d'exploitations agricoles a également été très fortement réduit ces dernières décennies. En 2020, on en recensait 54 dont 47 petites ou micro-exploitations. Entre 2010 et 2020, 10 exploitations ont disparu, mais l'on observe une forte hausse des moyennes ou grandes exploitations (de 1 à 7).

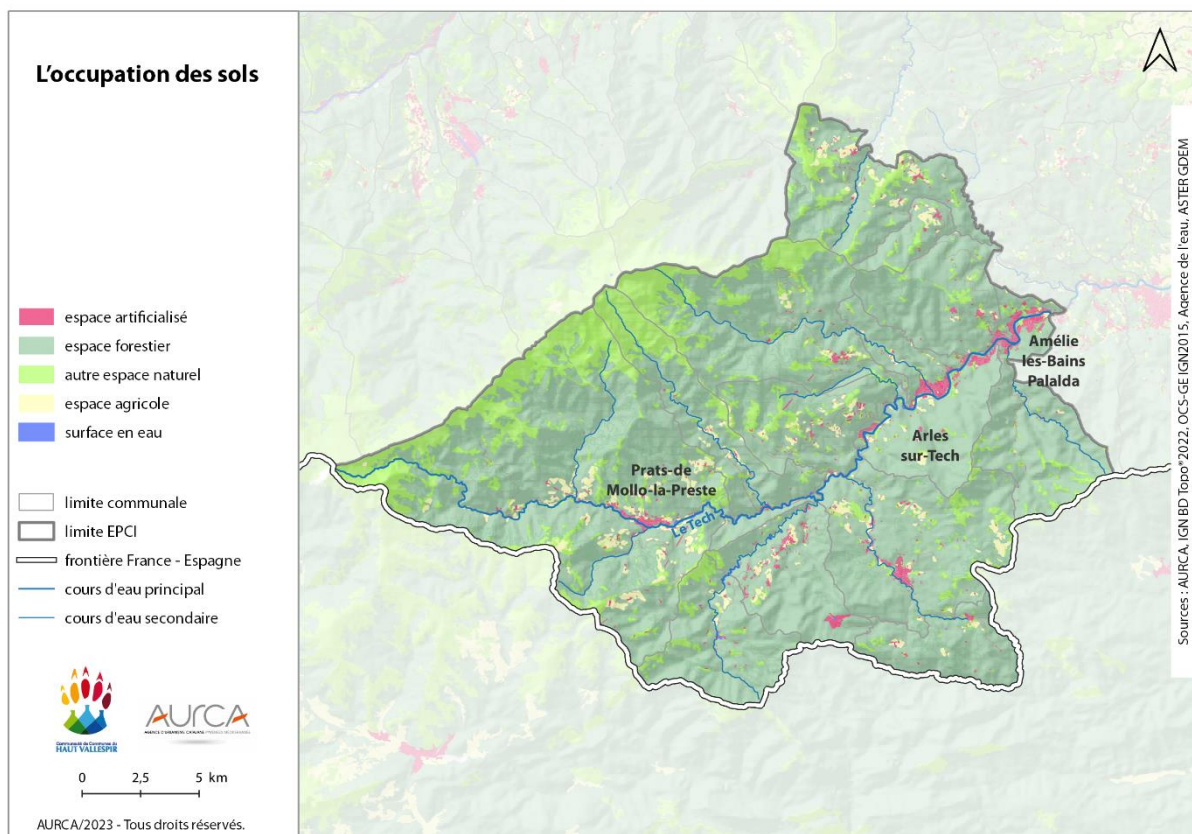
Parmi les 54 exploitations du territoire, l'on compte 36 exploitations individuelles et 12 GAEC. L'emploi agricole est toutefois en hausse sur la dernière décennie, avec **98 ETP** en 2020 (contre 84 ETP en 2010), dont 88 ETP de main d'œuvre permanente.

En 2020, la SAU moyenne par exploitation est de 61 ha, après avoir atteint 92 ha en 2010. On peut supposer qu'un phénomène de concentration des exploitations, par agrandissement des exploitations existantes, a eu lieu entre 2000 et 2010, puis qu'un renouvellement d'exploitations s'est opéré avec la création de petites exploitations qui ne compense pas la disparition de grandes exploitations.

Les modalités d'attribution des aides de la PAC (Politique Agricole Commune), désormais fonction de la surface exploitée, ont eu pour conséquences l'augmentation des surfaces par exploitation, pour les exploitations qui ont pu accéder à davantage de terres. Ainsi, la cession d'une exploitation profite plutôt à l'agrandissement d'exploitations existantes qu'à une reprise. Les terres agricoles restent rares et convoitées.

Les données de SAU sont à considérer avec précaution. En effet, l'agriculture du Haut Vallespir reposant essentiellement sur une activité d'élevage, les surfaces pâturées en estives ou dans les sous-bois des parcelles à l'entour des prés peuvent être ou non déclarées sans que l'on puisse considérer les données chiffrées comme fiables et précises.

Si les cartes d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme aiment scinder les surfaces agricoles et les surfaces naturelles ou forestières, la réalité des pratiques et des couverts végétaux dans ce territoire de montagne souligne la forte porosité entre l'espace agricole et l'espace naturel ou forestier.



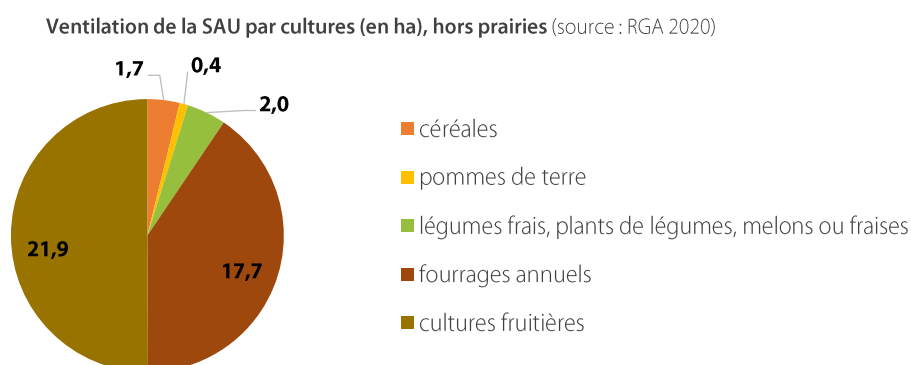
La SAU est comptabilisée au siège de l'exploitation, de sorte que l'analyse des surfaces par commune n'a guère d'intérêt. Ainsi, Coustouges et Taulis ne comptent aucun siège d'exploitation alors qu'elles présentent des surfaces exploitées.

2 Un territoire dominé par l'élevage

2.1 Des surfaces agricoles essentiellement liées à l'élevage

Sur les 3 287 ha utilisés par l'agriculture, 3 202 ha correspondent à des prairies (essentiellement permanentes). On compte seulement 29 ha de cultures permanentes, dont 19 ha sur Saint-Laurent-de-Cerdans. Ainsi, 99% de la SAU dépend d'exploitations à dominante d'élevage.

93 ha sont déclarés comme étant irrigués, et 1 231 ha en agriculture biologique.



Les communes les plus orientales du territoire présentent des exploitations plus diverses que le reste du territoire, ce qui est à relier avec la présence de sols plus épais notamment en fond de vallée et un climat plus doux, plus méditerranéen. 7 exploitations cultivent des cultures fruitières, pour une surface cumulée d'environ 22 ha. Les cultures maraichères et de pommes de terre dépassent à peine les 2 ha.

Lamanère et Le Tech ne comptent que des exploitations de bovins viande. Sur ces communes plus haut perchées, les prairies occupent une part (relativement) importante du territoire. Ainsi, on recense 1 000 hectares de prairies sur la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste (pour les 13 exploitations qui y siègent et les 172 unités de gros bétail (UGB) qu'elles rassemblent).

Comme mentionné précédemment, les terres cultivées ou pâturées étaient plus étendues autrefois. L'urbanisation a consommé certaines terres, notamment dans les fonds de vallée (comme à Amélie-les-Bains ou à Arles-sur-Tech), mais parfois également sur les pourtours des noyaux villageois ramassés sur les zones les moins propices (comme à Corsavy ou à Taulis). Mais les terres ont surtout été gagnées par la forêt, comme en attestent les données de l'évolution de l'occupation du couvert boisé (cf. diagnostic forestier) ainsi que la comparaison de photos au fil du temps. Après un embroussaillage des parcelles, avec la pousse de genêts et de ronces, ce sont les robiniers et les ailantes qui se développent, suivis des frênes. Alors la dynamique forestière est en place, d'autres espèces ligneuses de haute tige apparaissent et le travail à réaliser pour remettre la parcelle en pâture devient important et donc coûteux. En une décennie seulement, la prairie se convertit en espace boisé et se ferme.

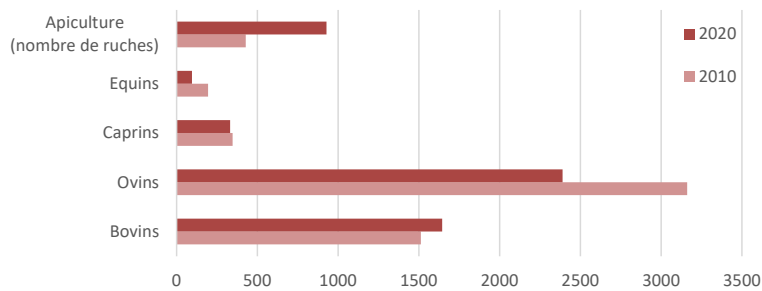
Les pâtures ponctuent le territoire et jouent un rôle crucial sur le plan économique, paysager et environnemental. Les lisières entre zones pâturées (prés ou estives) et zones boisées sont autant d'écotones très favorables à la biodiversité. Les espaces ouverts jouent également un rôle dans la prévention contre les risques d'incendie.



Une prairie permanente cernée de bois, hameau de la Forge-del-Mitg à St-Laurent-de-Cerdans (à gauche) et un troupeau d'ovins à Can Planelle à Prats-de-Mollo-la-Preste (à droite).

2.2 Un élevage de bovins allaitants et d'ovins principalement

Répartition des cheptels par catégorie (source: Agreste)
en nombre de têtes

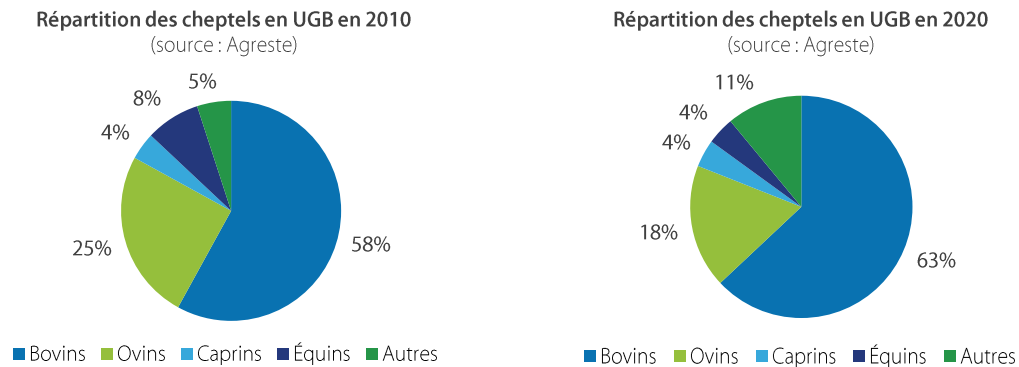


Le Haut Vallespir compte des cheptels plus conséquents en brebis qu'en vaches. Ainsi, 2 390 ovins et 1 645 bovins ont été recensés en 2020. Dans les deux familles, ce sont les mères allaitantes qui sont légèrement majoritaires. Il est à souligner qu'il n'y a pas de collecte de lait en Haut Vallespir, ce qui conduit les éleveurs à s'orienter vers la production de viande ou la transformation fromagère.

Le Haut Vallespir est une terre traditionnellement ovine. L'on comptait encore dans les années 1970 un abattoir à Prats-de-Mollo, et un abattoir à Céret.

Dans les années 1970-1980, le contexte économique a favorisé le développement des élevages bovins pour la vente de brouards plutôt que les élevages ovins. Les brouards, veaux destinés à l'engraissement, se vendaient bien et les aides de la PAC étaient et sont toujours avantageuses. Aujourd'hui, l'élevage de brouards demande une meilleure finition donc plus de charges, et l'avantage comparatif est moindre.

Sur le plan de l'optimisation des ressources fourragères, les différents élevages - bovins, équins, caprins et ovins - se complètent. De nombreuses exploitations élèvent plusieurs cheptels. Cependant, il demeure difficile voire impossible de conduire simultanément l'ensemble des troupeaux. En effet, si l'élevage reposait autrefois sur des exploitations familiales, désormais les éleveurs sont la plupart du temps seuls à gérer leur exploitation, même si quelques-uns font appel à une main d'œuvre salariée restreinte ou occasionnelle. Cette mutation des structures agricoles, qui ne reposent majoritairement plus que sur un exploitant, peut limiter certaines perspectives de développement, qu'il s'agisse de diversification, de modifications de pratiques, de vente directe ou encore de gardiennage des troupeaux.



Si l'on considère la charge pastorale, ce sont les bovins qui pèsent le plus sur le territoire. Ce poids relatif a augmenté entre 2010 et 2020, au détriment du poids des ovins et des équins. Les équins ont perdu la moitié de leur effectif, malgré le quasi maintien du nombre de juments lourdes et de juments de selle. De même, les effectifs d'ovins ont réduit d'un quart, avec une forte diminution des brebis allaitantes.

Ainsi, 23 exploitations élèvent des bovins, 19 des ovins, 10 des caprins, 11 des équins, 4 des porcins et 4 des volailles.

L'élevage porcin, absent en 2010, a fait son apparition dans la décennie suivante, et affiche 153 UGB en 2020. En outre, l'activité apicole s'est fortement développée ; le nombre de ruches a plus que doublé en 10 ans. Elle repose sur l'installation de plusieurs apiculteurs sur le territoire.

2.3 Un élevage extensif, caractérisé par le pastoralisme et la transhumance et le manque d'autonomie fourragère

L'élevage du Haut Vallespir peut être considéré comme extensif avec des chargements très faibles de l'ordre de 0,1 UGB/ha (source : SMIGATA, 2005).

Il repose sur la pratique de transhumance en estives. Les durées d'estive et d'hivernage varient d'une exploitation à l'autre.

Les zones d'estives et de landes couvrent environ 10 000 ha, ce qui est loin d'être négligeable (plus de 20% de la surface totale). Sur ces espaces, on retrouve des usages et des enjeux variés : biodiversité, paysage, usages de loisirs, agriculture...



De gauche à droite : Traversée de Prats-de-Mollo pendant la transhumance ; Parcours dans la réserve de Prats-de-Mollo-la-Preste ; Équins en estive non loin de la tour de Batère à Corsavy.

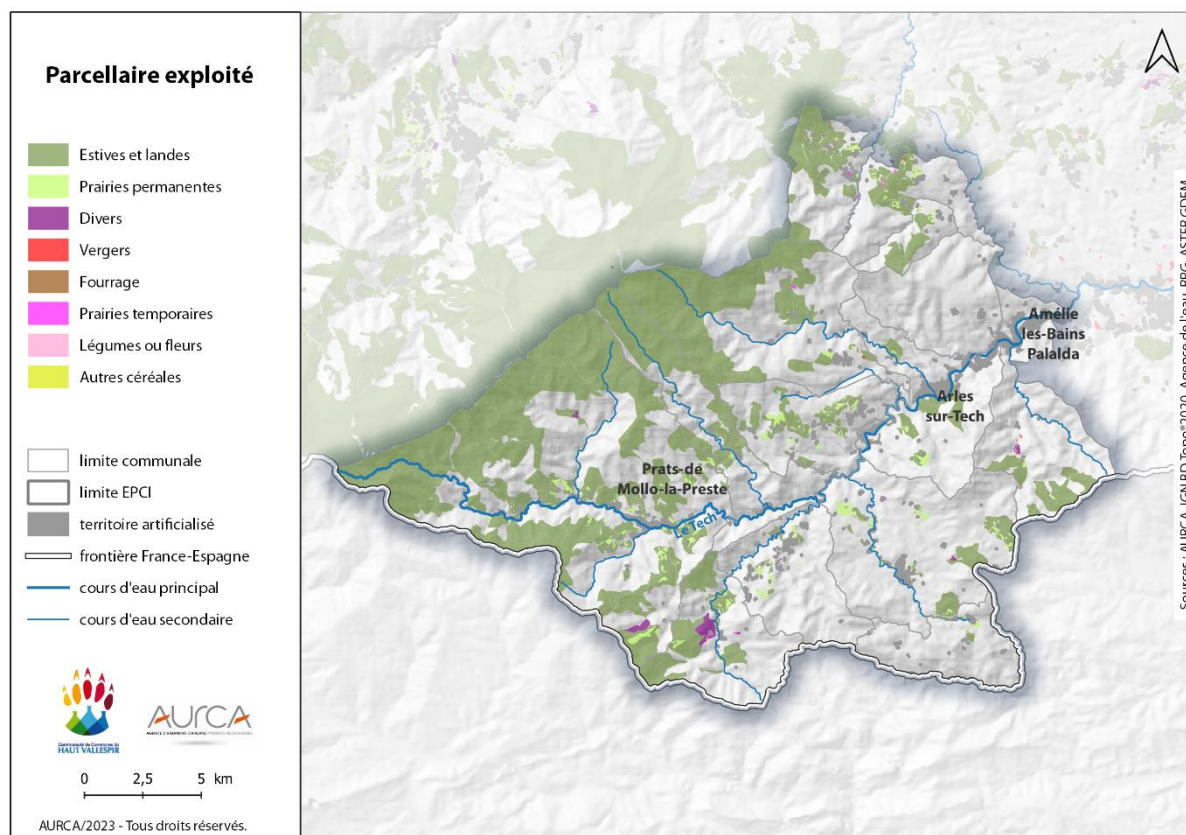
Les prairies font l'objet de fauches au printemps et en été. Les rendements sont faibles, de l'ordre de 500 kg à une tonne de matière sèche par hectare (à titre de comparaison, ce rendement dépasse les 10 t MS/ha en Normandie, et 8 t MS/ha dans le Limousin), et tributaires de la pluie et de la qualité des sols. Les regains sont peu abondants. En effet, les sols sont souvent pauvres. De plus, la pente ne facilite pas leur exploitation. Le prix du carburant, en forte augmentation ces dernières années, met en péril la rentabilité de ces fauches. Les balles de foin ou d'ensilage ne couvrent pas toujours les frais de leur production.

Au fil du temps, on assiste à une réduction des surfaces pastorales alors que la production de fourrages est insuffisante, malgré une pluviométrie jusqu'ici plus favorable en Haut Vallespir que dans le reste du département. Cela accroît la dépendance des exploitations aux approvisionnements extérieurs et à leurs coûts fluctuants, alors que ces exploitations sont déjà fragilisées par ailleurs.

L'exploitation bovine la plus communément rencontrée compte une quarantaine de bêtes, et dispose d'une quarantaine d'hectares de pâtures (généralement en fermage). A cette surface, s'ajoutent les surfaces pâturées en estives et sur des parcelles prêtées sans bail de fermage.

Il est à souligner l'importance du sylvopastoralisme. Les troupeaux pâturent les sous-bois, dans lesquels la ressource est certes maigre mais différente en matière d'apports nutritionnels (feuilles d'arbres, bourgeons, branchages, rejets, fruits, de frênes, de chênes ou encore de ronces...). Les parcelles boisées jouent un rôle important dans l'équilibre alimentaire des troupeaux. A l'inverse, le pâturage en sous-bois participe à l'état écologique des parcelles boisées et permet de réduire les risques d'incendie. Les éleveurs contribuent à l'entretien de l'espace et réalisent d'importants travaux de débroussaillage.

Ces différentes pratiques illustrent bien la porosité entre les espaces agricoles et les espaces boisés et leur complémentarité.



NB : les informations ci-dessus proviennent du Recensement Parcelaire Général. Cette source diffère du Recensement Général Agricole. Les données respectives de ces deux sources sont complémentaires, mais ne sauraient être compilées ou comparées.

L'accès aux estives demeure un enjeu important, dans un contexte de ressources herbagères qui peuvent s'amenuiser sous l'effet des sécheresses et dans un cadre historique où les droits d'usage sont hérités de l'histoire et notamment sur Prats-de-Mollo des pasquiers royaux. Quelques (rares) éleveurs possèdent leurs terres d'estives.

Pour organiser l'accès aux estives et la gestion du pâturage, six groupements pastoraux (GP) sont constitués sur le territoire : le GP de Faitg Batère à Corsavy, le GP Tech-Coumelade au Tech, et les GP Coums-Les Estables, Mitg, Ouillat et La Tour du Mir à Prats-de-Mollo-la-Preste. Ces groupements établissent des conventions pluriannuelles de pâturage avec les propriétaires fonciers ou leurs gestionnaires, notamment en Haut Vallespir l'ONF pour les terres domaniales. Ces conventions sécurisent les modalités d'accès aux estives pour les éleveurs et pour les propriétaires. Elles portent sur les surfaces cartographiées en suivant.

Certaines terres d'estives sont couvertes par des Associations Foncières Pastorales (AFP). Ces associations, toutes autorisées par arrêté préfectoral en ce qui concerne le territoire des Pyrénées-Orientales, regroupent les propriétaires fonciers afin de faciliter leur entretien. En Haut Vallespir, une seule AFP existe, l'AFP de Pasquiers, elle regroupe 38 propriétaires, pour 413 parcelles, sur 1 075 ha.

La structuration en AFP ou en GP facilite grandement le dialogue entre propriétaires et usagers. Outre la pérennisation de l'AFP existante, la constitution d'autres AFP pourrait être pertinente. Toutefois, cela peut relever d'un long processus, de par l'identification de l'ensembles des propriétaires concernés et du dialogue à engager jusqu'à l'aboutissement de la démarche.

Les bovins et les équins peuvent accéder aux estives en mai, tandis que les ovins y grimpent généralement en juin. En cas de contingentement, le groupement pastoral peut décider de retarder l'accès aux estives. Il peut également être jugé prioritaire l'accès des ayant-droits devant celui des éleveurs « invités », qui exploitent dans les communes limitrophes.

Ces estives peuvent faire l'objet de travaux ou d'aménagements pastoraux pour concilier le pâturage et la gestion forestière, pour améliorer la gestion des parcours, ou encore pour optimiser le travail du pâtre et le bien-être animal.

Les points d'abreuvement sont stratégiques. Lors des sécheresses précédentes, certaines sources se sont taries. Ces tarissements pourraient s'accroître avec le changement climatique à l'œuvre.

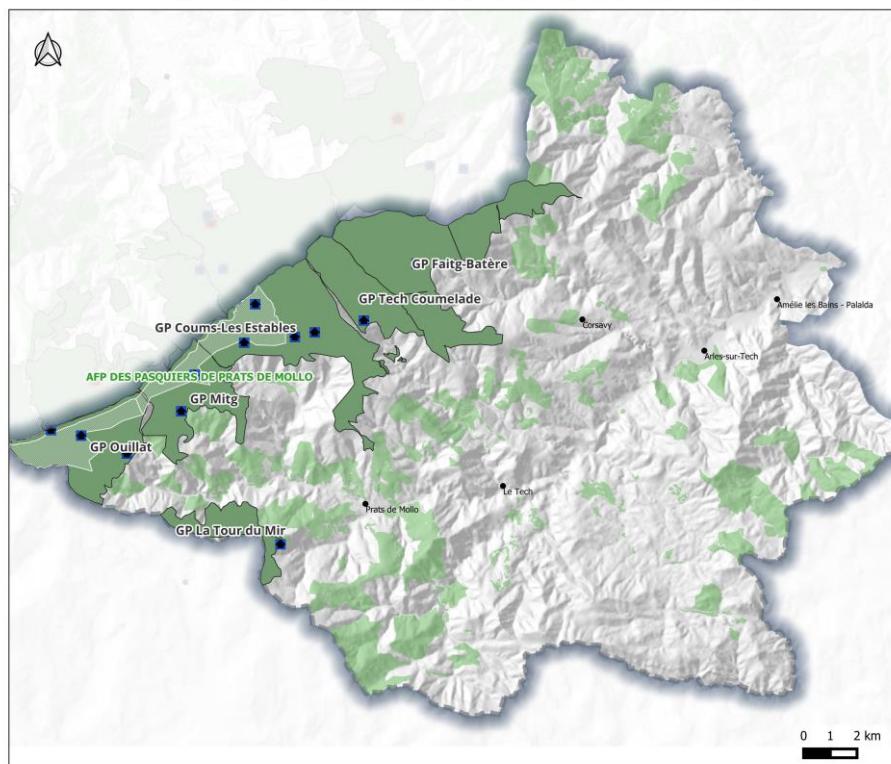
Les cabanes pastorales constituent également des outils de travail importants pour les éleveurs. On en compte 11, de nature et d'état différents, sur le territoire.

Il peut être opportun dans le cadre du PLUi de veiller à réunir les conditions de constructibilité de ces cabanes, qui nécessitent l'obtention d'un permis de construire et différentes autorisations pour le chantier. Ces cabanes doivent être intégrées dans le paysage montagnard et respectueuses de l'environnement naturel.



Cabane pastorale Les Estables à Prats-de-Mollo-la-Preste.

**Groupements Pastoraux et Associations Foncières et Pastorales
sur le territoire de la communauté de communes du Haut Vallespir**



Légende

- Associations Foncières et Pastorales
- Groupements Pastoraux
- Surfaces agricoles déclarées 2022
- Frontière France-Espagne

Fonds cartographiques : IGN BDARI Ombrage
Sources : Ass. des AFP-GP des PO périmètres des AFP tracés à partir des listings informatiques et/ou cartes datant de la création des AFP (2016) ; périmètres des GP déclarés sur TéléPac (2023)
Réalisation : Ass. des AFP-GP des PO C. MARCHAND / QGIS Sept. 2023 ; RPG anonyme 2022
Contexte : Volet agricole du diagnostic du projet de PLUI Communauté de Communes du Haut Vallespir

3 Une agriculture dynamique

3.1 Des exploitations majoritairement individuelles mais adhérentes à des structures collectives

Outre les groupements pastoraux mentionnés précédemment, les exploitations, pour 30 d'entre elles, adhèrent au syndicat agricole du Vallespir.

Créé en juin 2018, celui-ci rassemble les agriculteurs des 14 Communes de la Communauté de Commune du Haut Vallespir. Il a vocation à :

- Représenter et défendre les intérêts des exploitants agricoles auprès des instances agricoles, politiques et administratives sur les dossiers stratégiques pour la vallée,
- Engager toute action permettant un renforcement des possibilités locales pour des projets d'installations de nouveaux agriculteurs,
- Promouvoir l'agriculture du Vallespir (foires, marchés...),
- Favoriser la formation et l'information des agriculteurs,
- Participer à tout partenariat avec les collectivités locales (approvisionnement des cantines...),
- Participer à la découverte du métier (intervention dans les écoles de la vallée...),
- Participer à toute action pour le développement durable et lutte contre le réchauffement climatique (gestion et recyclage des déchets agricoles, transport collectif d'animaux, collecte de laine, achats groupés...),
- Favoriser la solidarité professionnelle et sociale au sein de la vallée,
- S'impliquer dans toutes actions/manifestations agricoles transfrontalières,
- Organiser la gestion des outils et équipements collectifs.

Les éleveurs sont majoritairement adhérents à la coopérative catalane des éleveurs. Cette coopérative, départementale, a pour principale mission la commercialisation. Elle a également œuvré à la constitution des dossiers de labellisation des démarches IGP et marque, présentées ci-après.

Il existe une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun), la CUMA moyen et haut Vallespir, en activité depuis 1985, dont le siège est à Prats-de-Mollo.

Les exploitations demeurent majoritairement individuelles (36 sur 53), mais l'on dénombre 5 GAEC (familiaux) et 2 EARL.

3.2 Les démarches de valorisation à l'œuvre

Parmi les 54 exploitations dont le siège réside sur le territoire communautaire, 16 exploitations travaillent selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (+167% par rapport à 2010), dont 12 en élevage.

8 exploitations commercialisent sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), hors Agriculture Biologique (dont 6 IGP) (+60% par rapport à 2010).

21 exploitations transforment (+110 % par rapport à 2010), dont 7, du lait, 12 de la viande (transformation ou découpe) et 2 des fruits et légumes.

11 exploitations comptent des activités de diversification (-21% par rapport à 2010), dont 3, du travail à façon et 6 du tourisme –hébergement-loisirs (-40% par rapport à 2010).

Enfin, 35 exploitations commercialisent en circuits courts (+35% par rapport à 2010), dont 34 en vente directe.

Ces démarches supposent une meilleure valorisation des productions. Par ailleurs, elles donnent au territoire une image qualitative qui peut contribuer à son attractivité, à la fois résidentielle, touristique et économique.

Ces démarches de diversification et de valorisation peuvent nécessiter des espaces spécifiques, que ce soit pour l'hébergement touristique, l'accueil à la ferme, la vente, la découpe ou la transformation.

La collectivité peut agir dans la mise à disposition d'espaces consacrés, comme c'est le cas à Saint-Laurent-de-Cerdans par exemple, avec la location d'un local municipal pour la mise en service d'un restaurant de producteurs. La signalétique, les plans de circulation et l'amélioration de la desserte routière sont d'autres leviers activables.



De gauche à droite: La ferme avicole la Fagède (Saint-Laurent-de-Cerdans) ; La ruche du Haut Vallespir (Montferrer) ; et les légumes de Francine Guisset (Prats-de-Mollo).



De gauche à droite: GAEC Cal Arnaudies (Corsavy) ; et Mohair du Vallespir (Arles-sur-Tech).



La ferme Nera Plana - Les chevriers catalans (La Preste).

3.3 Différents signes d'identification de la qualité et de l'origine

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine, ou signes officiels de qualité, apportent une garantie au consommateur que les produits alimentaires qu'il achète respectent un cahier des charges défini. Savoir-faire locaux, procédés et méthodes de fabrication, respect de l'environnement, bien-être animal, entre autres, font, selon les signes, l'objet de référentiels précis, rigoureux et encadrés.

Pour le producteur, c'est un moyen de se distinguer, et ainsi de faciliter la vente de ses produits et à un meilleur prix.

Depuis 2016, le territoire du Haut Vallespir est concerné intégralement par l'IGP Rosée des Pyrénées et intégralement à l'exception d'Amélie-les-Bains par l'IGP Vedell. Les veaux sous appellation Rosée des Pyrénées sont abattus lorsqu'ils ont entre 5 et 8 mois, avant sevrage, tandis que les veaux sous appellation Vedell sont abattus lorsqu'ils ont entre 8 et 12 mois, après avoir été sevrés et engraisés avec une alimentation constituée de fourrages et d'un mélange de céréales et de légumineuses.

Ces indications géographiques ont été enregistrées par la Commission Européenne et reconnaissent des filières de production de jeunes bovins selon des méthodes d'élevage traditionnelles de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Pour valoriser les veaux ou les génisses avec ces appellations, il faut que celles-ci répondent d'une part au cahier des charges des IGP mais également à des critères de conformation (volume et forme de la carcasse). Autrement dit, ce sont les plus beaux animaux qui sont ainsi valorisés. Par conséquent, ce n'est pas nécessairement tous les veaux d'un élevage qui peuvent ainsi être valorisés. Les veaux non valorisés de la sorte sont vendus comme brouillards destinés à l'engraissement, le plus souvent en Espagne (de par la proximité géographique). La proportion de veaux ou génisses valorisées en Rosée des Pyrénées est de l'ordre de 10 à 30% seulement. Celle-ci peut augmenter si la demande augmente, en lien avec l'activité de restauration elle-même dépendante de la fréquentation touristique départementale.

Le territoire est également éligible aux IGP et AOP viticoles malgré l'absence de production viti-vinicole.

Pour l'anecdote, il peut même prétendre à une production de viande permettant d'alimenter les salaisons de jambon de Bayonne.

Ainsi, les IGP ne sont pas discriminantes territorialement, et ne peuvent conduire à prioriser la protection de la vocation agricole des terres.

Au-delà de ces appellations, les éleveurs avaient travaillé pour obtenir le label rouge sur l'agneau local. Mais la démarche étant trop onéreuse, sans économie d'échelle suffisante, elle a été abandonnée.

La marque « El Xai - l'agneau en catalan » a été déposée en 2016 et semble apporter satisfaction.

3.4 Des systèmes conventionnels à l'œuvre et des logiques de filière

Le territoire compte également un certain nombre d'exploitations qui suivent des valorisations plus conventionnelles et s'intègrent dans les filières en place. Ainsi, l'abattage est assuré par l'abattoir, et la coopérative des éleveurs catalans assure la commercialisation des produits de ses adhérents. Localement, la société Guasch, chevillard, joue un rôle majeur dans la découpe des carcasses et leur transformation éventuelle, mais également dans la distribution. La société est gestionnaire déléguée du service public d'abattage.

Qu'il s'agisse des exploitations qui pratiquent la vente directe ou non, toutes ont recours aux prestations de l'abattoir de Perpignan. Il existe des ateliers de découpe mobiles pour les éleveurs qui commercialisent

eux-mêmes. Un projet d'atelier de découpe, dont la localisation est prévue à Thuir, est en gestation depuis 2014, il touche à sa fin et devrait voir le jour bientôt.

Les différents modèles agricoles cohabitent sans difficultés.

3.5 Un bon renouvellement des chefs d'exploitation

La répartition par l'âge des chefs d'exploitation et les données de dynamique de remplacement des chefs d'exploitation du Haut Vallespir témoignent d'un dynamisme certain.

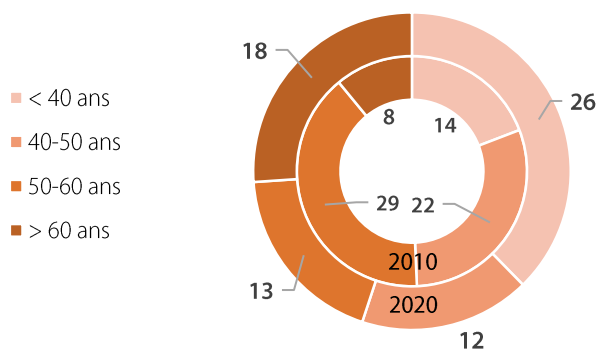
Ainsi, un quart des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans, mais sur les 17 exploitations concernées par la transmission, seules 4 exploitations déclaraient en 2020 ne pas avoir de solution de reprise.

Les chefs d'exploitation de moins de 40 ans sont particulièrement nombreux, et représentent 38% de l'ensemble des chefs d'exploitations, alors qu'ils ne comptaient que pour 19% en 2010.

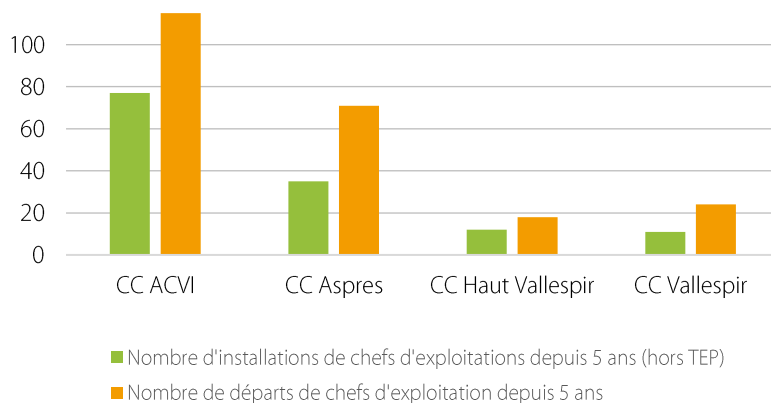
Entre 2016 et 2020, 18 chefs d'exploitation sont partis tandis que 12 s'installaient. Le taux de remplacement des chefs d'exploitation est donc de 67%, ce qui est supérieur aux taux observés sur les EPCI voisins sur la même période, mais légèrement plus faible que le taux moyen départemental qui s'élève à 70%.

La transmission des exploitations reste une préoccupation dans un contexte de faible attractivité de l'activité agricole et pastorale, et des difficultés diverses qui touchent la profession. Elle demeure plus difficile hors contexte familial.

Ventilation des exploitations selon l'âge des chefs d'exploitation
(source: Agreste - RGA2020)



Dynamique de remplacement des chefs d'exploitation entre 2016 et 2020 (source: MSA - CA66 - Pays PM)

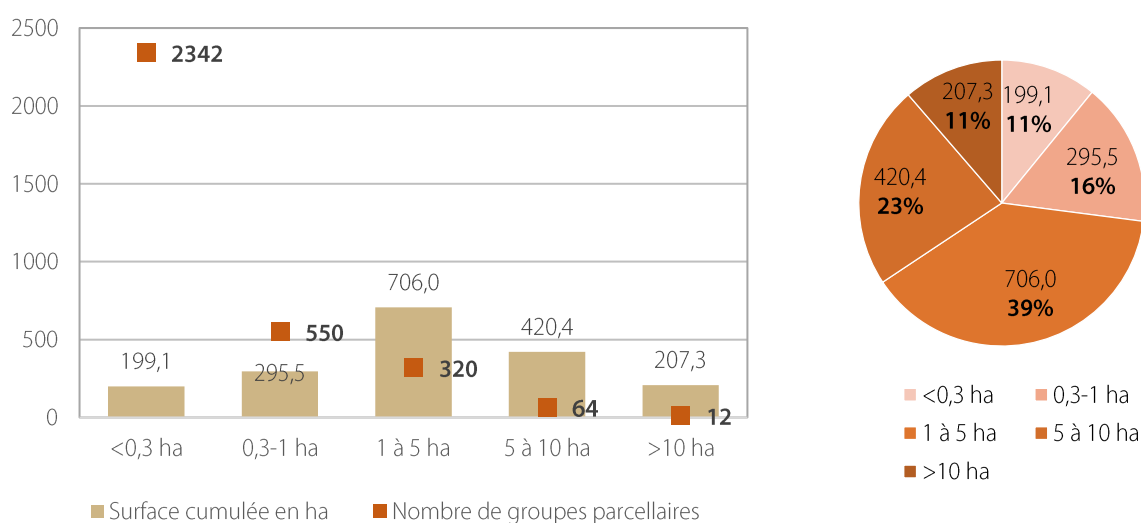


4 L'accès au foncier : un enjeu de taille

L'histoire et la géographie - rurale, d'altitude, et à distance des grandes villes - du territoire sont telles que le foncier rural n'est pas aussi morcelé que dans des secteurs soumis à de plus fortes pressions. On y trouve d'importants îlots fonciers qui peuvent faciliter l'exploitation pastorale, agricole ou forestière de l'espace.

Néanmoins, ce foncier est davantage morcelé aux abords des bourgs et des villages.

Si l'on exclut les bois, prêtres et landes, l'on dénombre 3 288 propriétaires pour 1 828 ha de terres supposées « agricoles ». 152 propriétaires possèdent à eux seuls la moitié de la surface.



Ventilation du foncier rural, par classe de surface des groupes parcelaires (source : DGFIP, AURCA) - Hors bois, prêtres et landes.

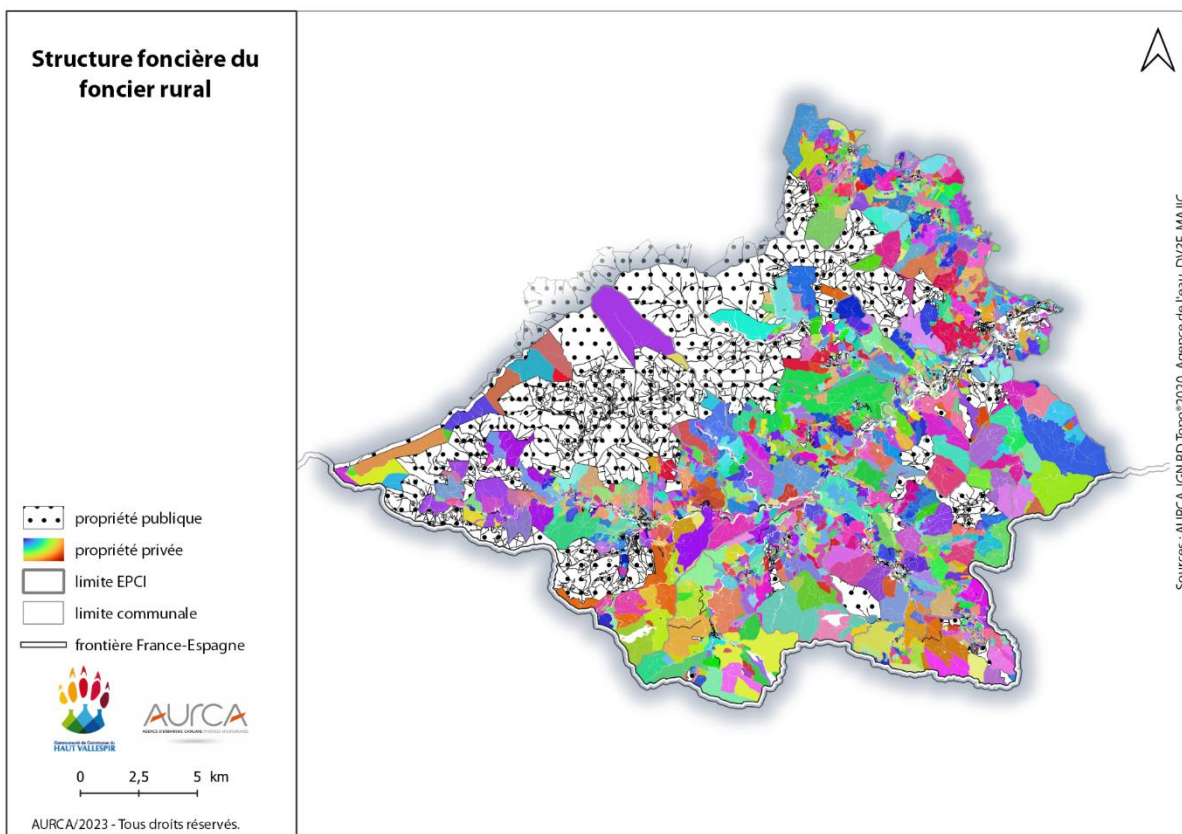
Le foncier public est particulièrement important sur ce territoire avec un peu plus de 10 000 ha.

Il appartient pour partie à l'Etat, notamment après la constitution de grands espaces faisant l'objet d'une restauration des terrains en montagne. Ces acquisitions se sont déployées sur le bassin de la Parcigoule et en rive gauche du Tech seulement. Si certaines parcelles ont été acquises à l'amiable, de nombreuses parcelles ont été acquises par expropriation de propriétaires éleveurs qui ont dû abandonner terres et biens. Cette page de l'histoire a marqué les esprits.

Le foncier public appartient aussi pour partie aux communes. C'est le cas de Prats-de-Mollo et de Corsavy.

Il appartient enfin pour partie au Conseil Départemental, à Saint-Laurent-de-Cerdans notamment, où l'on trouve la forêt départementale du Puig de l'Estelle. Sur ces terres, un bâtiment d'élevage est implanté. Resté à l'abandon un certain temps, il fait désormais l'objet d'un usage par un éleveur d'ovins allaitants.

Le foncier privé a fait l'objet de divisions au fil des successions. Sans restructuration foncière d'ampleur (remembrement), le foncier est morcelé. Certains propriétaires peuvent résider loin ou ne pas connaître leur propriété, ce qui limite leur capacité à respecter leurs obligations, notamment en matière de débroussaillage.



L'exploitation des données de transactions foncières issues des fichiers DV3F ne semble pas fiable. Aussi est-il difficile de qualifier la rétention foncière et la spéculation.

La SAFER, interrogée par l'association GERMEN, indiquait en 2021, qu'une certaine rétention foncière se faisait sentir aux abords des bourgs, et ce malgré la faible dynamique de constructions, et sur les fonds de vallée. Néanmoins, cette rétention est jugée moins importante que sur le bas Vallespir.

Les entretiens menés avec les éleveurs font mention de grandes difficultés d'accès au foncier. La majorité des éleveurs ne sont pas propriétaires des parcelles qu'ils exploitent. Il s'agit d'un mode de faire-valoir indirect. Les prairies sont alors exploitées en fermage. Mais au-delà de ces surfaces en fermage, des terres sont louées, prêtées ou mises à disposition moyennant contrepartie (à la manière d'un métayage) sans qu'aucun contrat ne soit signé. Cela fragilise les exploitations agricoles qui envisagent ainsi difficilement investir de l'argent, du temps ou de l'énergie sur des terres qui peuvent être récupérées sans aucune forme de préavis ni de dédommagement. L'attachement à la terre, la volonté d'en conserver la jouissance, notamment pour chasser, ou l'espoir parfois irrationnel d'un passage en terre constructible semblent être les principaux motifs de l'absence de vente ou de location.

Les terres les plus convoitées sont tout simplement les terres les moins pentues, présentant une surface minimale (le seuil d'un hectare a pu être mentionné à plusieurs reprises).

Le foncier rural souffre également de la division foncière entre l'emprise au sol de la construction et la parcelle attenante. Ces constructions, alors isolées, font l'objet d'acquisition par des populations non agricultrices, pour des usages résidentiels voire de résidence secondaire. Les terres privées de leur bâtiment sont alors bien moins intéressantes pour quiconque voudrait s'installer en agriculture.

5 Les espaces agricoles à enjeux et les besoins en construction des exploitations

5.1 Les services écosystémiques de l'espace agricole

L'agriculture, et plus particulièrement le pastoralisme en ce qui concerne le Haut Vallespir, fournit de nombreux services, que l'on qualifie d'écosystémiques.

En tout premier lieu, l'agriculture produit des aliments, et de la biomasse. Mais au-delà de son premier rôle, elle contribue à ouvrir les milieux, qui tendent à se fermer ; cette ouverture est largement favorable à la biodiversité. Elle prévient les risques d'incendie, elle contribue à réguler les crues et la qualité des eaux de surface et souterraines, elle contribue à réguler le climat, et enfin elle participe à l'attractivité territoriale et touristique.

5.2 De l'intérêt de prioriser la protection des terres ?

Les terres agricoles sont peu nombreuses sur le territoire du Haut Vallespir. Il s'agit d'un territoire de montagne aux aptitudes culturales limitées qui s'est orienté vers des activités de pastoralisme. Celles-ci reposent sur la culture de prairies permanentes et sur le pâturage des landes et des estives.

Ces constats invitent à protéger l'intégralité des espaces agricoles, qui voient déjà leur étendue se réduire au fil du temps, de par la contraction de l'activité agricole.

Il est à souligner la complémentarité des espaces de nature différentes (prés, estives, bois) dans l'alimentation des cheptels. La recherche de terres et l'accès aux estives demeurent centraux dans les stratégies des exploitations.

La perte de parcelles agricoles peut fragiliser parfois fortement des exploitations en activité, si le foncier disponible est déjà faible. L'augmentation du coût du carburant et des denrées alimentaires destinées à l'élevage peut fragiliser les exploitations dans un contexte de changement climatique qui menace la productivité des terres. L'optimisation du foncier pour en tirer le plus de ressources fourragères, dans le respect des équilibres écologiques, et l'équité entre tous, constitue un enjeu de première ligne pour les années et décennies à venir.

Toutefois, les critères de priorisation suivants peuvent être retenus :

- La pente.
- La surface minimale.
- L'état actuel agricole.
- L'accès.
- La profondeur des sols.
- L'exposition de la parcelle.
- La proximité avec les bâtiments d'exploitation.

En outre, certaines dynamiques sont à l'œuvre et doivent être considérées : changement climatique, perspectives de diversification agricole dans un contexte de fluctuations des aides de la PAC, raréfaction du foncier, raréfaction des ressources en eau disponibles, crise énergétique et climatique qui emporte le développement des énergies renouvelables et entre autres de l'agrivoltaïsme.

Ces dynamiques alertent sur la nécessité accrue de préserver les terres.

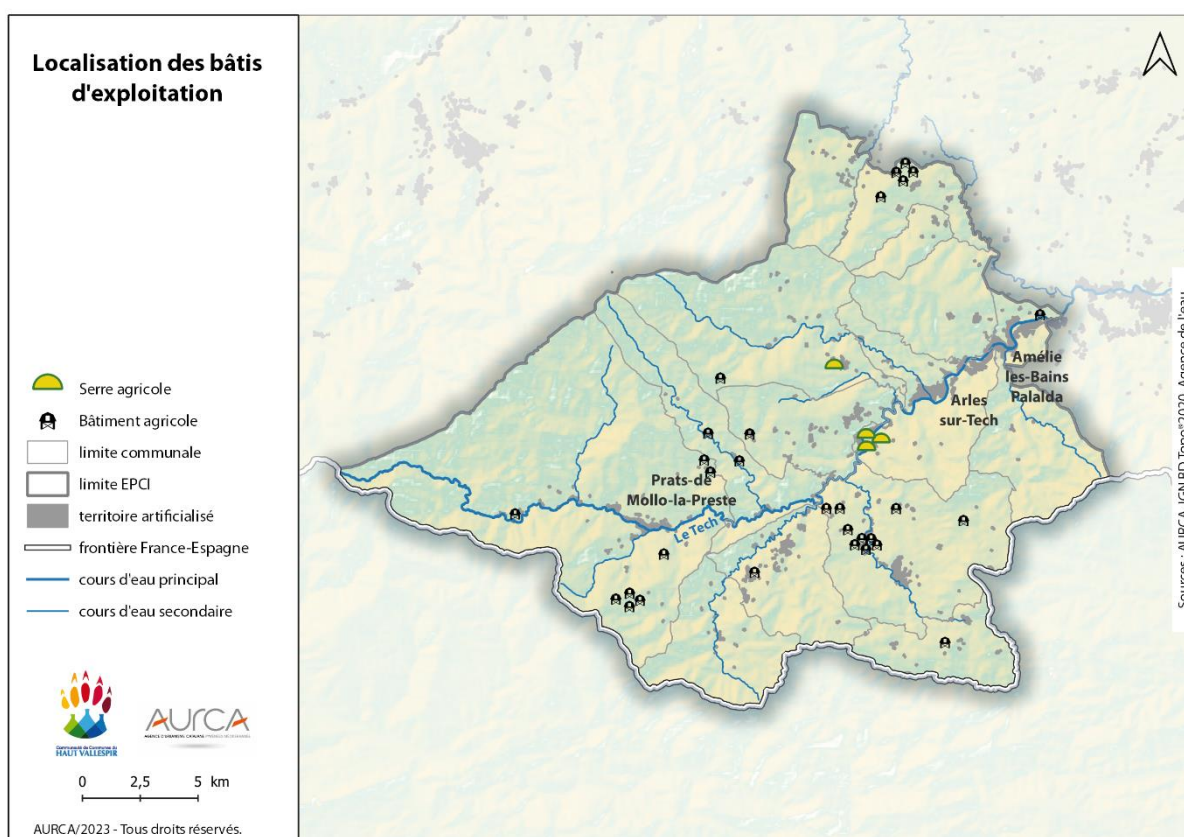
Une réflexion peut être menée sur les terres qui pourraient accueillir, le cas échéant et sous réserve du moindre impact environnemental, du moindre impact paysager et de l'acceptabilité sociale, des projets d'agrivoltaïsme.

5.3 Des besoins limités en constructions

D'après la BD Topo, qui semble néanmoins incomplète et perfectible, l'on dénombre sur le territoire 30 bâtiments agricoles et 4 serres agricoles. Les serres correspondent sur le terrain à des simples tunnels et ne sont qu'au nombre de 3. Elles sont situées pour 2 d'entre elles sur Can Partère à Arles-sur-Tech et pour la dernière à Corsavy.

Les bâtiments d'élevage sont majoritairement situés en dehors des bourgs et des villages, de sorte que les distances d'éloignement avec les habitations environnantes sont suffisantes pour respecter le règlement sanitaire départemental (RSE) qui prévoit le respect d'une distance minimale de 50 mètres entre les installations d'élevage et les tiers, ou la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui porte cette distance à 100 m. L'installation est considérée ICPE dès lors qu'elle compte plus de 100 vaches allaitantes ou 50 vaches laitières (en régime de déclaration), ou pour les porcs 50 bêtes en régime de déclaration, 450 en régime d'enregistrement.

Selon les informations disponibles à ce jour, aucune exploitation n'est classée ICPE en régime d'autorisation sur le territoire. En revanche, on dénombre un élevage bovin en régime de déclaration à Saint Marsal. En outre, un projet d'élevage porcin sur Corsavy emporterait une déclaration ICPE.



En termes de besoins de construction, il semble que différents projets ont obtenu leurs autorisations ces dernières années et que les besoins actuels soient très limités. Les constructions de bâtiments d'exploitation ou de logements pour les éleveurs ne semblent pas poser de problème.

Une attention peut être portée à d'éventuels besoins de construction ou de rénovation de cabanes pastorales.

Les difficultés évoquées concernent les demandes de construction pour l'accueil agritouristique.

Aucune difficulté de cohabitation ni de circulation agricole n'a été mentionnée, sauf cas particulier.

Les difficultés de cohabitation reposent davantage sur la conciliation des usages de loisirs (randonnées, VTT, chasse, activités de pleine nature...) et de l'élevage.

L'amélioration de la desserte routière depuis et vers les sites d'exploitation est souhaitée par certains acteurs pour faciliter le quotidien des éleveurs et l'arrivée éventuelle de consommateurs sur les lieux de vente lorsqu'il y a vente directe.

Aucun projet structurant nécessitant une construction n'a été porté à connaissance.

Néanmoins, des besoins nouveaux ou complémentaires pourront être exprimés au cours de l'élaboration du PLUi.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Un territoire de montagne, marqué par la pente, des terres aux aptitudes culturelles limitées, une importante pluviométrie et des capacités d'irrigation très faibles.**
- **Une orientation technico économique des exploitations majoritairement tournée vers l'élevage.**
- **Des surfaces agricoles en forte régression, mais un dynamisme qui subsiste.**
- **Une agriculture qui se distingue par son caractère extensif, par son dynamisme et pour un certain nombre d'exploitations, par des démarches de valorisation.**
- **Des problématiques d'accès au foncier.**
- **Une agriculture aux aménités multiples.**

DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

- **Le maintien des terres cultivées comme support des activités économiques qui y sont liées (et donc de la population active qui se fixe), mais également pour les nombreuses externalités (prévention des risques naturels, ouverture des milieux, aménités touristiques...), et en particulier les meilleures terres**
- **La prévention des divisions foncières des exploitations (en cas de vente).**
- **La capacité à construire des bâtiments nécessaires à l'activité agricole, à moduler selon les communes et à considérer selon la réalité agricole des projets.**
- **La cohabitation des usages, en bordure de bourgs, mais également dans les espaces naturels et boisés (pastoralisme).**

DIAGNOSTIC FORESTIER

Le territoire du Haut Vallespir est couvert par la charte forestière du Pays Pyrénées Méditerranée en cours de révision. Cette révision est alimentée par l'élaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial. En outre, la Communauté de Communes est membre de l'Union Régionale des Collectivités Forestières (COFOR).

Les éléments présentés par la suite sont en partie issus des travaux qui ont pu être menés dans le cadre de la révision de la charte forestière, des éléments de diagnostic fournis par les Collectivités Forestières et des éléments d'expertise fournis par l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Bois Energie 66 et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Les données peuvent varier à la marge selon les sources, néanmoins les ordres de grandeur sont valables et compatibles.

1 Le couvert forestier

1.1 Un couvert forestier important et en progression

Selon les travaux réalisés dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial, l'espace boisé couvre **33 715 ha**, soit 77 % du territoire (contre 36 % à l'échelle régionale).

Si les caractéristiques climatiques du territoire changent selon l'altitude et quand on s'enfonce dans la vallée du Tech, les grandes lignes du climat demeurent les mêmes : importance des précipitations annuelles, absence de creux pluviométrique estival, absence de très basses températures. Cette situation, très méridionale, est très favorable à la pérennité de la forêt.

Mais si les facteurs naturels favorisent la formation d'une forêt stable et riche par la variété de ses essences, les aléas de l'occupation de la vallée par les activités humaines ont beaucoup fait varier au cours des temps la densité du couvert forestier.

Ainsi, l'histoire du Haut Vallespir, et par conséquent ses forêts, sont marquées par différentes périodes.

Jusqu'au XIX^e siècle, le territoire est le siège d'activités industrielles, notamment minières et de forges, qui consomment massivement le bois local, via l'exploitation du charbon de bois, laissant peu de chances aux boisements de s'étendre.

À titre d'illustration, au XVII^e siècle, les forges installées dans le bassin de la Parcigoule et à la Preste consomment, chacune 12 000 kg de charbon de bois par semaine (*source: Ch. Rudel. La reforestation du bassin du Haut-Vallespir dans les Pyrénées-Orientales. Revue forestière française, 1982, 34 (5), pp.20-31. ff10.4267/2042/21603ff. fihal-03423444*).

À l'exploitation du bois par les forges, s'ajoute l'entrée massive de troupeaux extérieurs au département, suite au rattachement du Roussillon à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Ces troupeaux pâturent en particulier dans les terres des pasquiers royaux du Haut Vallespir. La charge pastorale devient écrasante. En parallèle, certaines forges ferment par suite de délocalisation.

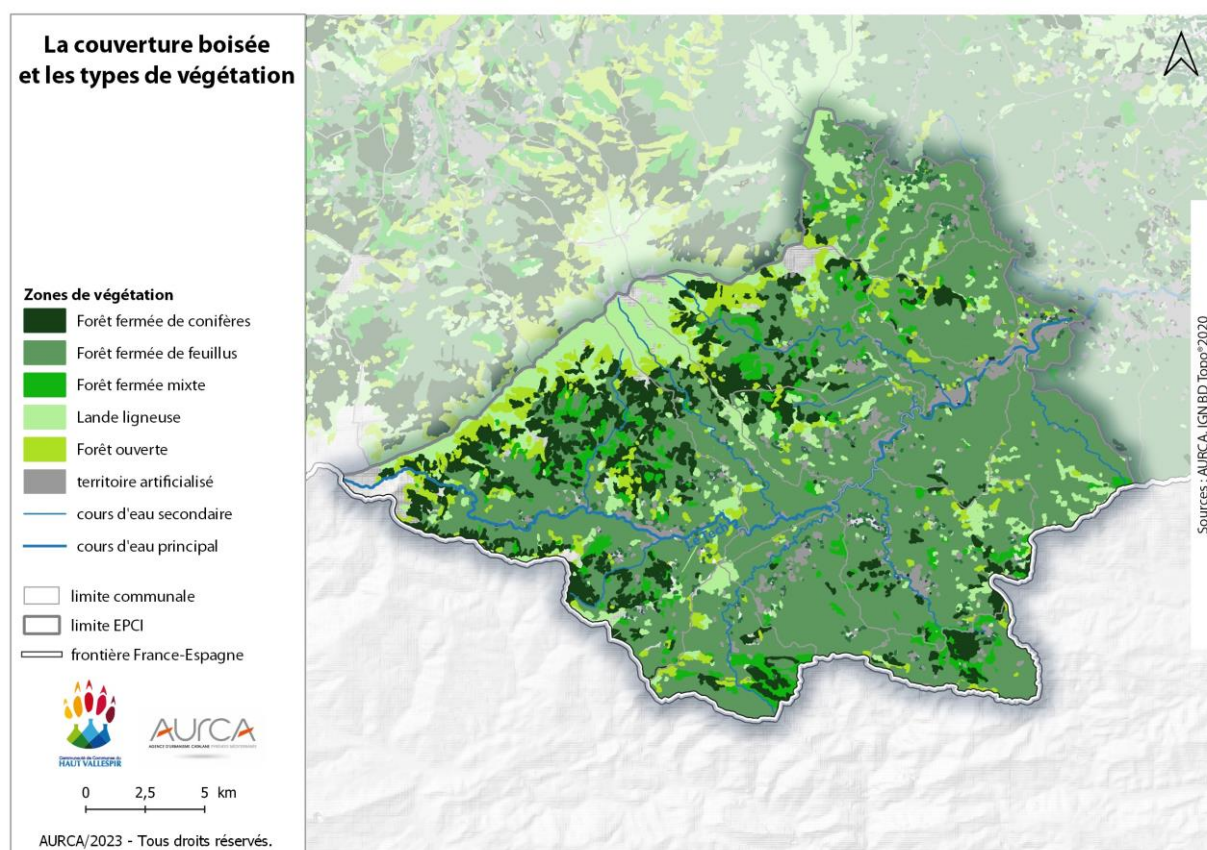
Au début du XIX^e siècle, l'économie industrielle de la vallée décline et la charge pastorale décroît. La population chute. Le thermalisme permet de retrouver au moins pendant la saison des cures un peu du dynamisme passé.

C'est alors que la crue historique d'octobre 1940, l'aiguat, va porter un coup terrible au Vallespir. Les inondations s'abattent sur un territoire au très faible couvert boisé, fait de peuplements forestiers considérés médiocres (quelques chênaies très claires et des hêtraies constituées de cépées espacées où vides et clairières sont extrêmement abondants). Le territoire apparaît très vulnérable à l'érosion.

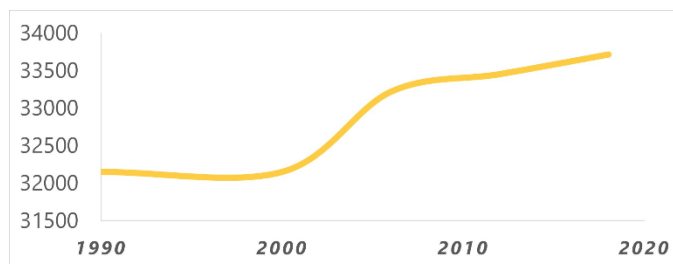
Après cet épisode, de nouvelles précipitations violentes s'abattent en avril 1942 sur la région et remettent en marche les processus d'érosion, avec pour conséquences des glissements et des éboulements.

En 1943, un service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) est créé dans les Pyrénées-Orientales. Après l'acquisition de plusieurs milliers d'hectares de terres, soit à l'amiable, soit par expropriation (de propriétaires exploitants agricoles pour un certain nombre), il va œuvrer au reboisement et à la correction torrentielle du haut bassin. Cette politique se déploie en rive gauche du Tech et sur le bassin de la Parcigoule.

En rive droite, le couvert forestier a progressé naturellement. Les meilleures terres ont été généralement conservées pour le pâturage.



Depuis les années 1950, le couvert boisé n'a cessé de progresser. Ces 3 dernières décennies, la surface boisée a augmenté d'environ 5%.



*Évolution du couvert forestier sur le territoire du Haut Vallespir entre 1990 et 2020
(source : COFOR)*

Le couvert forestier présente plusieurs étages de végétation qui correspondent à la grande variation d'altitude. Ainsi, l'on trouve successivement :

- L'étage mésoméditerranéen, où le chêne vert est prépondérant (mêlé aux plus basses altitudes au chêne-liège), s'étend jusqu'à 600 mètres d'altitude (plus rarement 800 mètres).
- L'étage supraméditerranéen, où le chêne pubescent (remplacé très souvent en Vallespir par le châtaignier) est prépondérant, s'étend de 600 voire 800 mètres jusqu'à 1 100 mètres d'altitude (voire 1 200 mètres en versant exposé au sud). Lui succède, à l'ouest d'Arles-sur-Tech, un étage collinéen à nuances atlantiques où le chêne rouvre vient prendre la place du chêne pubescent et du châtaignier.
- L'étage montagnard caractérisé par la présence du hêtre, s'étend de 1 100 (voire 800 en exposition nord) à 1 800 mètres d'altitude.
- L'étage subalpin où le pin à crochets est prépondérant, s'étend de 1 800 à 2 200 mètres d'altitude. Toutefois, en Vallespir, la couverture forestière a très souvent été détruite par l'homme à cet étage et les formations végétales s'apparentent plutôt à des landes (à genêt purgatif et genévrier, puis à callune et myrtille) avec quelques arbres.
- L'étage alpin, où la forêt de production cède la place aux pelouses d'altitude, s'étend au-dessus de 2 200 mètres d'altitude.

A ce jour, avec les effets du changement climatique, on assiste à une remontée de l'étage montagnard, en lieu et place de l'étage subalpin. Ainsi, des pins à crochets, espèces pionnières, colonisent progressivement les espaces jusque-là couverts de landes. Cette progression n'est pas contenue par les bovins qui les délaissent.

1.2 Des peuplements diversifiés composés principalement de taillis

En zone basse, en continuité avec le bas Vallespir, les Aspres et les Albères, l'on trouve des suberaies (peuplements de chêne-liège) de faibles superficies et disséminées. Ces peuplements sont en général abandonnés malgré quelques essais de remise en valeur pour la production de liège. Le chêne-liège se trouve très souvent en mélange avec le chêne pubescent et le chêne vert. Ce dernier forme aussi des taillis purs ou, à chaque fois que le sol est plus profond, mélangés de chêne pubescent.

Plus à l'ouest, le chêne pubescent forme à son tour des peuplements purs, parfois mélangés de chêne vert. Ces taillis de chênes sont voués à la production de bois de chauffage. Le châtaignier, introduit aux XVIII^e et

XIX^e siècles, à des densités variant de 800 à 1100 arbres à l'hectare, pour pallier le manque de bois dû aux exploitations intenses, a toujours été traité en taillis simple. On le trouve surtout sur la rive droite du Tech, entre 400 et 1100 mètres d'altitude, sur des stations qui bien souvent ne lui conviennent pas, ce qui explique la qualité très variable des peuplements. Exploité au départ pour approvisionner les forges en charbon de bois, le châtaignier servit ensuite à la fabrication des tonneaux. Ce débouché disparut dans les années 60, l'indépendance de l'Algérie entraînant la disparition de ce marché. Depuis, la gestion des taillis est abandonnée. Aujourd'hui, les châtaigneraies sont exploitées au coup par coup pour la production d'un peu de piquets de clôture et pour la trituration. Les rares gros bois peuvent être utilisés en bois d'œuvre (sciages pour parquets et lambris, menuiserie et ébénisterie).

Plus haut, le chêne sessile forme de jeunes futaies. La plupart du temps, ces peuplements ne produisent que du bois de chauffage (ou exceptionnellement du bois d'œuvre de bas de gamme) car la qualité de ce chêne en Vallespir est, semble-t-il, médiocre (sensible aux gélivures). Le hêtre se trouve à partir de 900 mètres en peuplement pur à l'état de taillis ou en mélange avec d'autres essences, notamment le chêne rouvre et le pin sylvestre, ce dernier étant très présent par bouquets dans les bassins de Coustouges et de Lamanère. Selon leur qualité et leur âge, ces peuplements peuvent produire du bois de chauffage (hêtre), du bois d'industrie et du bois d'œuvre (hêtre et résineux). Notons enfin que le sapin pectiné a pratiquement disparu à cause des exploitations sévères qu'il a subies au cours des deux siècles précédents.

On trouve deux peuplements au Roc de France et dans la vallée de Riuferrer. Toutefois, des semis naturels reviennent s'installer aujourd'hui sous les hêtraies. Le pin à crochets a subi le même sort, pour permettre l'utilisation des espaces montagnards par les brebis. Quelques peuplements subsistent dans le massif du Canigou. Par ailleurs, dans les secteurs plus riches (bas de versant, replats) des feuillus précieux (merisier, frêne, érables, noyer, tilleul) se mélangent aux autres essences. C'est dans ces secteurs et très souvent sur d'anciennes terrasses abandonnées par l'agriculture, que se développent de jeunes peuplements de frêne et des taillis de noisetier. Enfin, l'important réseau hydrographique permet le développement de ripisylves composées le plus souvent d'aulnes, de peupliers et de saules. Des feuillus précieux sont souvent aussi présents en mélange (ainsi que des chênes vert et pubescent en zone basse) mais ces ripisylves sont bien souvent inaccessibles sauf sur certains tronçons des rives du Tech.



De gauche à droite : vieux hêtre, châtaigneraie et sylvopastoralisme.

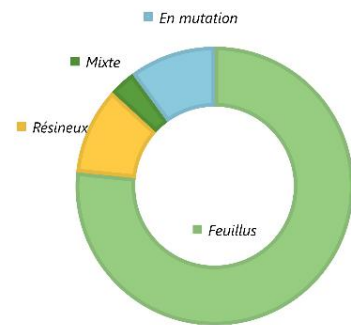
La politique de reboisement déployée par le service du RTM explique en partie les peuplements actuels. En effet, dans un objectif de lutte contre l'érosion, celui-ci a proposé une haute densité de reboisements pour une couverture du sol rapide. Les plantations ont été réalisées en mélange d'essences pour diminuer les risques d'échecs, avec 2 400 ha de résineux (dont la moitié en pin à crochets, le reste étant couvert de mélèze d'Europe, d'épicéa commun, de pin sylvestre, de sapins, de douglas et de pin laricio), et 600 ha de feuillus (robiniers, aulnes, frênes), plutôt en fond de vallées et dans les ravins. Pendant longtemps, il n'y a pas eu d'éclaircies. Les choix d'espèces reposaient sur la qualité des sols et les pentes. La vision demeurait utilitariste, les espèces plantées étaient toutes productives.

Ces peuplements sont âgés de 40 à 70 ans et produisent du bois de trituration et du bois d'œuvre. A partir des années 1970, des boisements artificiels ont été réalisés à base de résineux (pin laricio de Corse, douglas,

cèdre) mais aussi, plus récemment, de feuillus (chêne rouge d'Amérique, merisier, érables...). Ces boisements sont amenés à produire d'abord du bois d'industrie puis du bois d'œuvre.

Ainsi, aujourd'hui, le couvert forestier est marqué par une diversité des essences bénéfiques pour le milieu, mais qui peut freiner l'exploitation forestière. En effet, chaque essence a ses propres débouchés. La diversité d'essences ne permet pas toujours d'atteindre les seuils nécessaires pour que l'exploitation soit rentable. Par ailleurs, cette diversité conduit par endroits à une gestion en futaie irrégulière. Cette gestion suppose une maîtrise fine de la sylviculture et du pâturage. Ce dernier peut être difficile à concilier avec la régénération sylvicole par petite surface voire pied à pied.

Contrairement à la perception d'une partie de la population, les feuillus composent le couvert boisé à plus de 75%.



Répartition des essences forestières sur le territoire du Haut Vallespir (Source : COFOR)

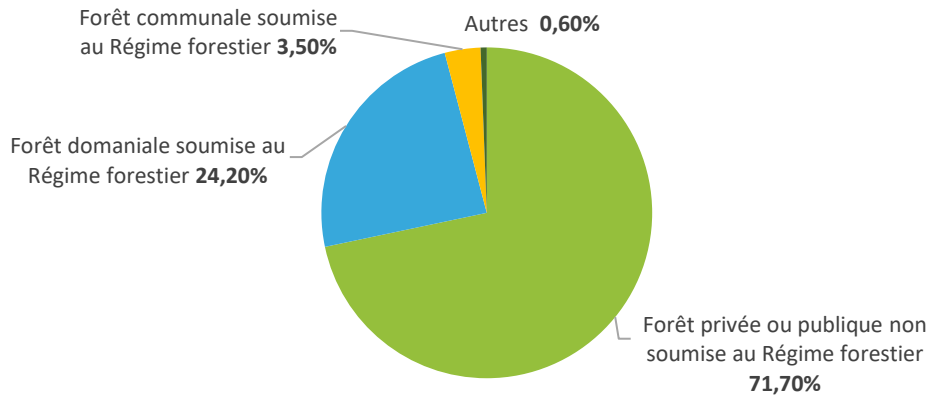


Panorama hivernal depuis les tours de Cabrenç : résineux au feuillage vert et feuillus qui ont perdu leurs feuilles. Quelques pâturages ponctuent le paysage.

1.3 Caractéristiques du foncier forestier et régime associé

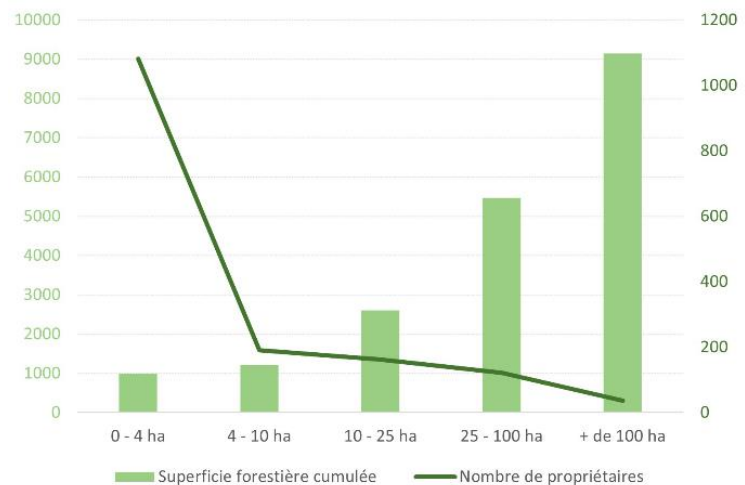
Un gros quart de la forêt du territoire est publique, quasi essentiellement domaniale, et donc soumise au régime forestier. Trois petits quarts de la forêt sont par conséquent privés.

NB : les données affichées par la COFOR diffèrent légèrement des données du PAT du Pays. Les ordres de grandeur sont néanmoins les mêmes.



Ventilation des surfaces forestières selon leur régime (source : COFOR)

Le nombre de propriétaires dépasse ainsi les 1 300. L'énorme majorité des propriétaires possède une petite minorité des surfaces. A l'inverse, une poignée de propriétaires possède la majorité des surfaces.



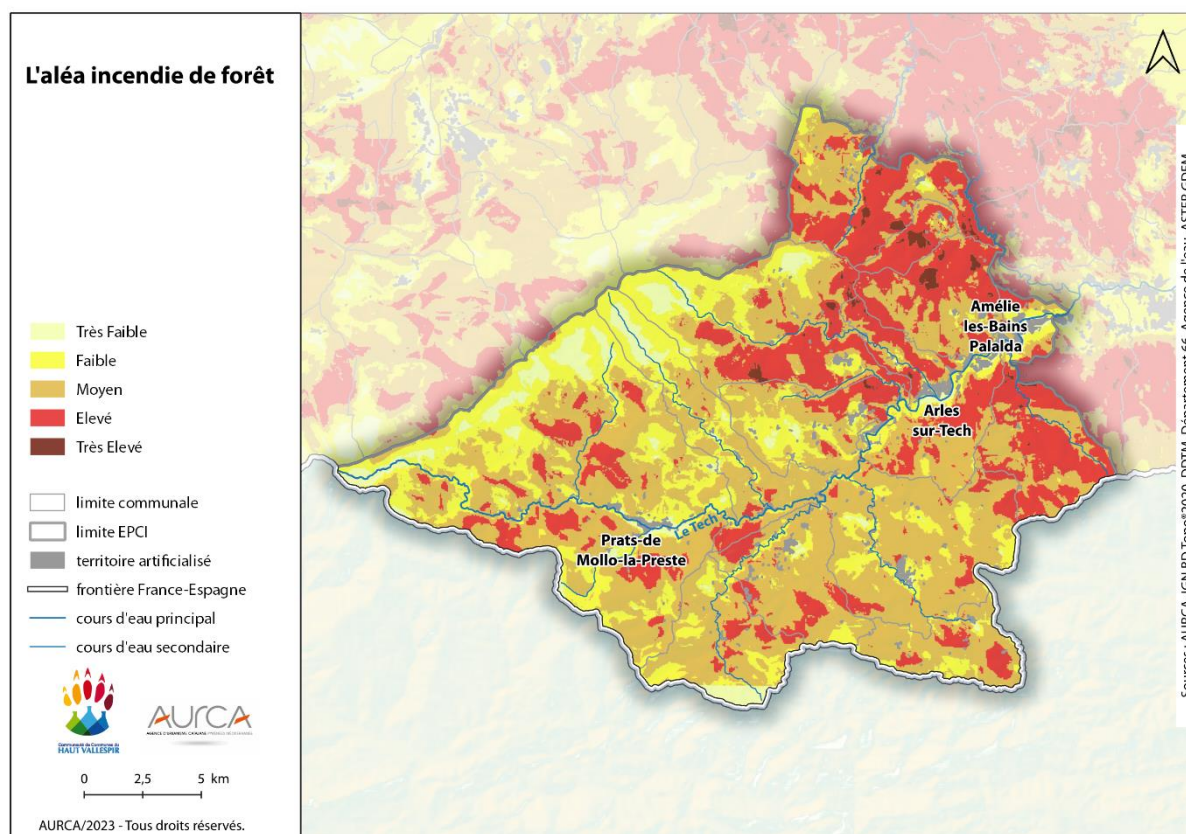
Structuration du foncier forestier (source : COFOR)

Ce morcellement de la propriété ne contribue pas à faciliter son exploitation.

En outre, l'on dénombre 2 006 ha de biens non délimités dont 11% de biens forestiers, ce qui correspond à 122 propriétés. L'on dénombre également 112 ha de biens vacants et sans maîtres dont 54% de biens forestiers, ce qui correspond à 104 propriétés. Ces surfaces sont difficilement exploitables.

1.4 Un territoire soumis au risque incendie de forêt

Toutes les communes sont concernées par l'aléa Incendie de forêt. Selon le site Prométhée, près de 130 ha ont été brûlés entre 2003 et 2023 (soit 186 terrains de foot). Le risque d'incendie de forêt s'accroît dans un contexte de changement climatique et de fermeture des milieux, et accessoirement d'extension urbaine et donc d'accroissement des enjeux.



Pour prévenir les risques d'incendie, il convient de contrôler la végétation basse dans les secteurs stratégiques pour limiter les risques de propagation du feu. Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDFCI) établit à l'échelle départementale pour une durée de 6 ans les travaux d'aménagement et d'équipement pour prévenir les feux. Le Plan d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (PAFI) dessine les grandes lignes de l'aménagement à l'échelle des massifs du Vallespir et des Aspres, en matière d'installation de points d'eau, de création de pistes de protection contre l'incendie et de pares-feux.

En termes de gestion forestière, il est recommandé dans les parcelles boisées de réaliser une éclaircie légère ayant pour objectif principal de supprimer les petits brins. Cette éclaircie peut être suivie d'un élagage des brins restant sur pied et du pâturage.

Le pâturage en sous-bois joue un rôle important en limitant le développement de la végétation basse. Parfois, ce pâturage ne peut se déployer qu'après avoir procédé à un débroussaillage mécanique, si le relief le permet.

En bordure des peuplements forestiers, pour constituer une protection de ceux-ci, les parcelles non boisées et constituées de landes pourront être aménagées. Le meilleur moyen est de vouer les terrains à une activité agricole.

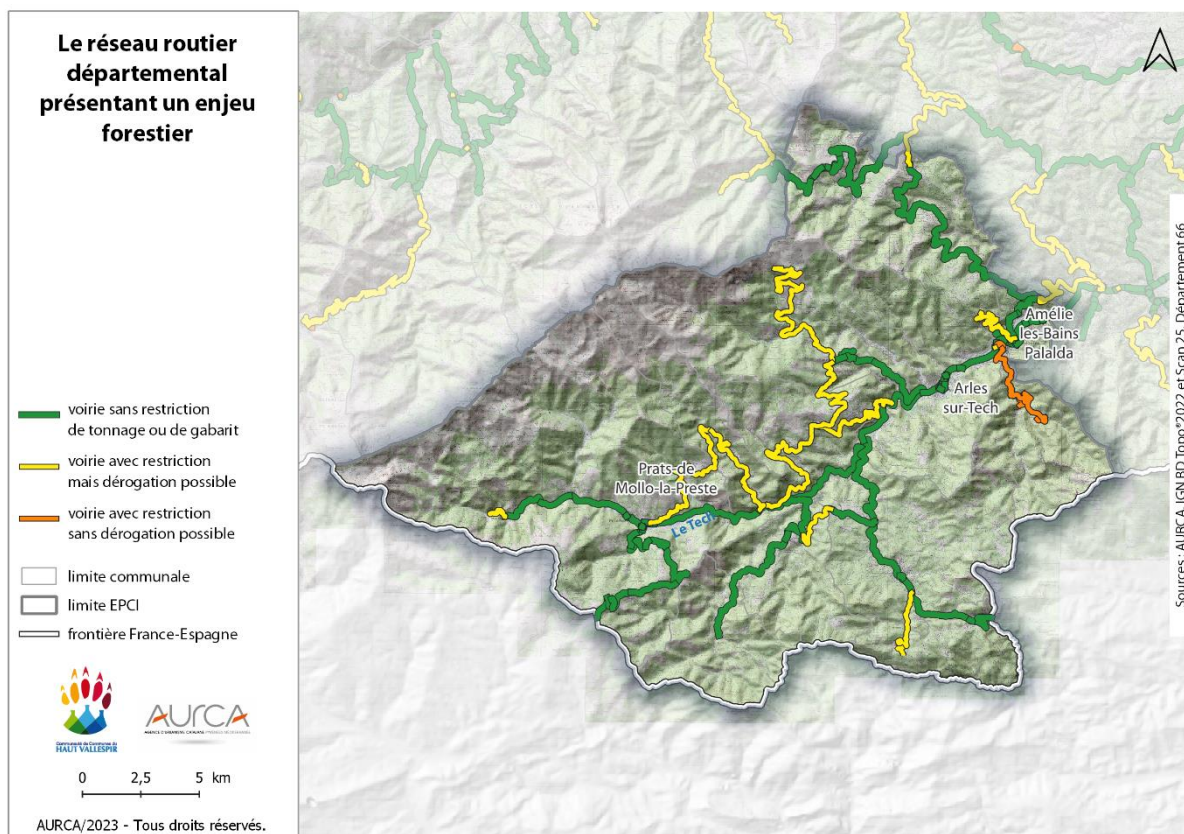
2 Une exploitation forestière bien en-deçà des potentialités

2.1 Des freins à l'exploitation

Les **métiers** liés à l'exploitation forestière pâtissent d'une mauvaise attractivité. La pénibilité du travail est soulignée. La mécanisation et la numérisation peuvent contribuer à redorer l'image des métiers de la filière bois-forêt. Les entreprises de la filière soulignent les difficultés à recruter, notamment du personnel qualifié et/ou saisonnier, apte au travail d'abattage manuel.

Le morcellement du **foncier** se traduit par des petites surfaces de parcelles forestières que les entreprises de la sylviculture (plantation, entretien, élagage, abattage, sciage...) ne souhaitent pas exploiter, au motif que le seuil de rentabilité des travaux n'est pas atteint. Les propriétaires ou gestionnaires ont pu faire appel par le passé à de la main d'œuvre étrangère, d'abord espagnole, puis portugaise et désormais d'Europe de l'est. Mais le contexte concurrentiel est rude et il devient difficile de mobiliser cette main d'œuvre. En outre, la tradition forestière s'érode et de nombreux propriétaires n'assurent plus l'exploitation de leurs parcelles, dans un contexte de division parcellaire via les successions.

Par ailleurs, la **desserte forestière** est jugée insuffisante. Le volet départemental du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF) a été élaboré en 2020 par le Conseil Départemental, et les infrastructures départementales sont aujourd'hui considérées globalement satisfaisantes. Quelques voiries présentent des restrictions de tonnage ou de gabarit, mais elles peuvent bénéficier de dérogations, systématiquement accordées (sous réserves d'éventuelles conditions, comme des horaires ou des périodes de passage). Sur le Haut Vallespir, une seule voie départementale présente une restriction de tonnage ou gabarit sans dérogation possible. C'est la route qui relie Amélie-les-Bains au hameau de Montalba.



En 2022 et 2023, une étude d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers du département a été conduite. Elle identifie les obstacles à supprimer ou à contourner tout en les priorisant. Cette priorisation est réfléchie selon un rapport coûts/bénéfices. Une analyse multicritères déployée sur les 99 unités de vidange délimitées à l'échelle départementale permet de cibler 52 unités de vidange à enjeux. La totalité du territoire du Haut Vallespir est considérée comme unités à enjeux, exception faite de la zone basse d'Arles-sur-Tech et de la frange est (Mondony) d'Amélie-les-Bains.

A l'échelle départementale, ces unités couvrent 75% du massif et rassemble 80% du gisement forestier global mobilisable. Après validation de cette étude, il est proposé la mise en place d'un programme d'amélioration des routes départementales. Parmi les actions, il peut être créé des places de croisement pour répondre à une trop faible largeur de voie. Ces places seront conçues de manière à ne pas être occupées par du stationnement.

La faiblesse de la desserte repose sur les voiries « secondaires », constituées des routes communales et des chemins privés, qui permettent la vidange des bassins forestiers.

Un volet communal du SARF devrait voir le jour d'ici peu. Il doit être alimenté par la remontée d'informations de la part des communes. Mais celle-ci est aujourd'hui partielle. A ce jour, seules les communes d'Amélie-les-Bains, de Coustouges, de Montferrer, de Prats-de-Mollo-la-Preste, de Saint-Laurent-de-Cerdans, et de Serralongue ainsi que la Communauté de Communes ont, par délibération, fait remonter les informations demandées.

En effet, il y a un déficit de connaissance de la voirie communale sur le territoire. Ce déficit est lié à l'histoire. Les services de l'Etat ont longtemps géré et entretenu le réseau de voiries, avant délégation d'une partie des routes au Département. Avant ce transfert, les communes étaient assistées par l'Etat. Elles ont alors hérité de voiries dont elles ne connaissent pas nécessairement le statut ni l'état. En outre, un certain nombre de pistes ou de segments routiers de propriété privée sont régulièrement empruntés par les usagers sans qu'elles aient été acquises par la collectivité. Une remise à plat des propriétés est donc à réaliser, avec à l'issue d'éventuelles acquisitions ou l'établissement de conventions de passage. Ces processus sont généralement longs. Les communes de Lamanère et de Saint-Laurent-de-Cerdans sont actuellement engagées dans ces démarches.

Sur ces voiries secondaires, plusieurs obstacles à la desserte forestière peuvent se rencontrer : une portance insuffisante pour des engins particulièrement lourds, ou des gabarits inadaptés (largeur de voie trop faible ou courbure prononcée). Certaines coupes forestières peuvent être abandonnées faute de capacité à évacuer le bois.

Les investissements et les coûts d'entretien des pistes, des routes et des ouvrages d'art peuvent vite être colossaux, au regard des chiffres d'affaires et des bénéfices que l'on peut tirer de ces réfections. Le besoin d'entretien est accru suite aux épisodes pluvieux intenses, et lorsque les pistes sont construites sur arène granitique.

Les espaces boisés présentent des **pentés** importantes qui rendent l'exploitation forestière difficile et la mécanisation parfois impossible. En effet, au-delà de 30 à 40 % de pente, les engins classiques ne peuvent plus évoluer. Ainsi, une grosse partie du gisement bois ne peut être abattue que manuellement, ce qui limite la surface d'exploitation de part et d'autre des voiries. Le débardage doit être fait sur un tiers environ de la surface par débusqueur et non par porteur.

En outre, les peuplements sont de **qualité** variable. Le manque d'élagage et d'entretien par le passé n'a pas contribué à la qualité des peuplements actuels. Ainsi il peut y avoir un déficit de rectitude des sujets qui déclassent les grumes en qualité C ou D, les rendant inaptes à une exploitation pour du bois construction. C'est le cas pour certaines hêtraies, majoritairement utilisées pour les parquets, qui par conséquent sont valorisées en bois énergie ou bois industriel.

À noter également des productivités moindres que dans d'autres régions sylvicoles de France, tout simplement de par les caractéristiques édaphiques, hydrologiques et climatiques du territoire.

Enfin, la **filière** bois-forêt ne dispose pas de toutes les infrastructures nécessaires pour se déployer depuis l'amont (gestion sylvicole, sciage ou première transformation) jusqu'à l'aval (deuxième transformation, valorisation, commercialisation). Cette filière n'est pas complète.

À l'amont de la filière, il existe une offre de formation pour les métiers du bois, dispensée par le CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Rivesaltes. Il est proposé une formation continue sur les travaux forestiers, mais également un BPa (brevet professionnel agricole) sur les travaux forestiers de bûcheronnage, qui prépare aux métiers de la sylviculture et du bûcheronnage, et à la création d'entreprise forestière. Ces formations attirent relativement peu.

La filière est fortement déstructurée. En effet, il n'existe plus aucune scierie sur le territoire, les exploitations forestières manquent (moins d'une dizaine sur le territoire) et les marchés se sont contraints. Pourtant les filières de construction et de négoce se portent relativement bien.

L'isolement du territoire a contribué au déclin de l'activité, en lien avec le coût croissant du transport généré par le coût élevé et croissant des carburants. La scierie la plus proche se situe en Espagne, entre Berga et Gironella. Et par la situation géographique, les trajets se font à vide à l'aller, ce qui accroît les coûts économiques et environnementaux.

Les contrats d'approvisionnement à signer avec les scieries alentour demeurent une solution pour garantir la bonne commercialisation du bois pendant une durée donnée.

La sécurisation des approvisionnements des chaufferies automatiques du territoire est également à rechercher.

Les quelques initiatives d'implantation de plateformes dédiées au bois (pour du stockage de bois, de l'entreposage de matériel et machines, du séchage et de la transformation) se confrontent à l'**absence de foncier propice** (relativement plat et accessible) disponible.

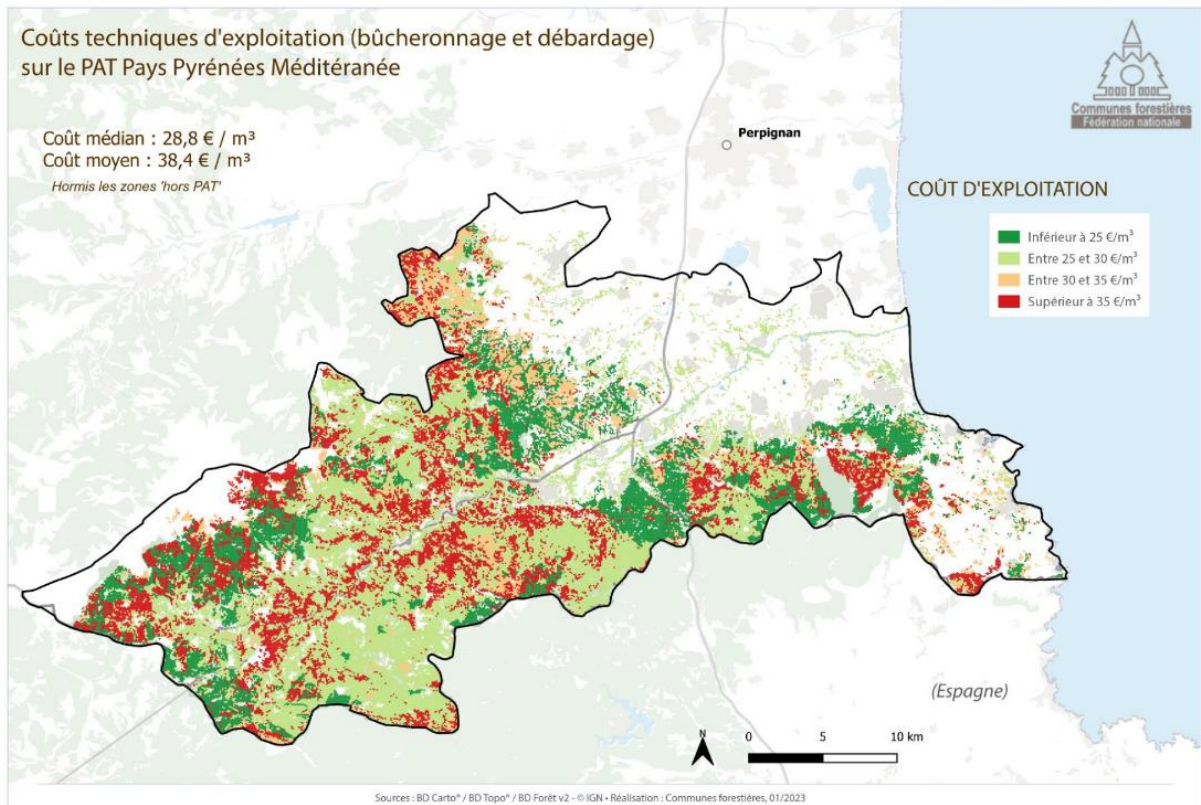
2.2 Mais également des atouts

Avec un **taux de boisement important**, le territoire du Haut Vallespir présente une production potentielle de bois importante. Ceci est à lier à l'augmentation de la surface forestière (+50% en 30 ans sur l'ensemble du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) et à la maturation des peuplements.

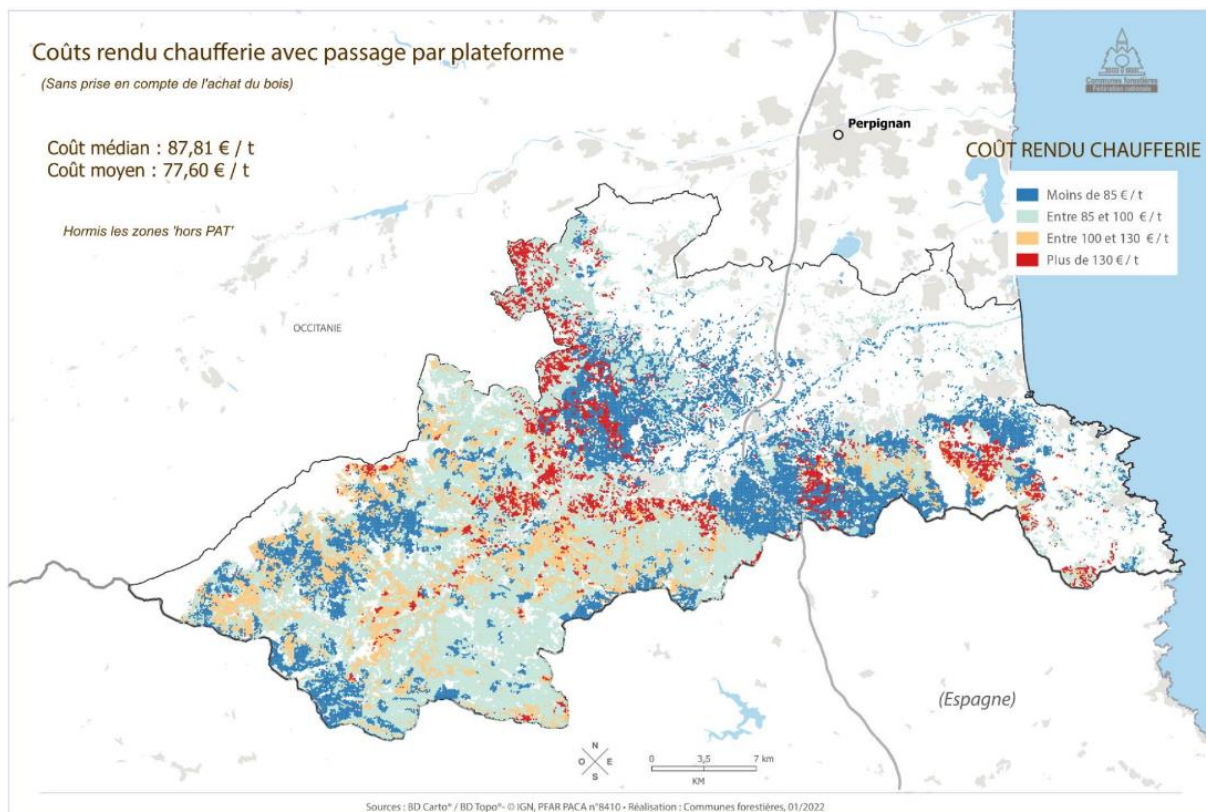
Celle-ci est évaluée à **6,9 Mm³ de bois sur pied** par le Plan d'Approvisionnement Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée, à l'échelle du territoire de l'EPCI. Cette production correspond à 260 m³/ha dont 87 % de feuillus et 13 % de résineux. Elle est localisée pour 26 % dans les forêts publiques. En termes de production nette potentielle, le couvert forestier permettrait d'exploiter 205 000 m³/an, pour 29 % depuis les forêts publiques.

Le volume de **bois d'œuvre potentiel est évalué à 1,26 Mm³**. 38 % du volume repose sur les résineux, et 15 % du volume sur les feuillus. 32 % du potentiel est localisé dans les forêts publiques.

Le plan d'approvisionnement territorial du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée en cours de finalisation a évalué les coûts d'exploitation des forêts. Ainsi, les coûts d'exploitation (hors achat bois), qui regroupent les travaux de bûcheronnage et de débardage varient entre moins de 25 €/m³ sur le bassin du Canidell et les zones les moins pentues de Prats-de-Mollo-la-Preste et du Tech, à plus de 35€/m³ sur les pentes les plus fortes.



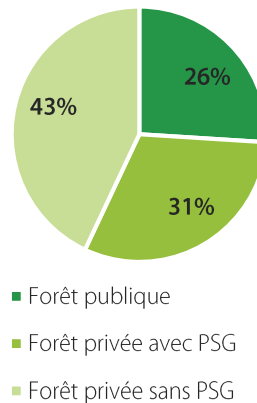
Les coûts rendus chaufferie avec passage par plateforme de stockage (hors achat bois) atteignent entre moins de 85 € la tonne et plus de 130 € la tonne.



Certains secteurs apparaissent relativement compétitifs à l'échelle du territoire du Pays.

Le **foncier public est relativement important** (9 340 ha sur 33 300 ha, selon la COFOR), ce qui constitue un levier à activer pour impulser et structurer des projets d'exploitation économique. Néanmoins, la forêt productive est évaluée par l'ONF à un tiers de la surface (environ 3 000 ha), une fois déduites les surfaces de pâtures, les fossés, les surfaces trop pentues ou encore les zones d'affleurement rocheux.

Par ailleurs, le morcellement du foncier est relativement moindre que sur d'autres territoires du département, il s'agit d'un régime de grosses propriétés qui se traduit par une relative importance de la couverture en **documents de gestion** des forêts privées.



Ventilation des surfaces forestières selon leur couverture par des documents de gestion (source : COFOR)

Le plan simple de gestion (PSG) est pour le propriétaire forestier privé un outil d'analyse de sa forêt quant à ses fonctions économique, écologique et sociale, et de programmation des coupes et travaux. Il définit la gestion multifonctionnelle de la forêt privée considérée.

Il est à souligner une tradition forestière sur le territoire qui s'est soldée par la pérennité de l'entretien forestier pendant longtemps, en particulier en ce qui concerne les châtaigneraies.

Le Haut Vallespir présente des peuplements variés de production. Il a connu une dynamique fort intéressante, grâce notamment aux aménagements sylvopastoraux et à l'équipement en pistes forestières. Ces investissements ont été permis grâce à de nombreux fonds publics dont a bénéficié le territoire dans les années 1990 et 2000.

Enfin, **une animation et une ingénierie locales** sont déployées localement avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la Charte forestière et le Plan d'Approvisionnement Territorial, et Bois Energie 66.

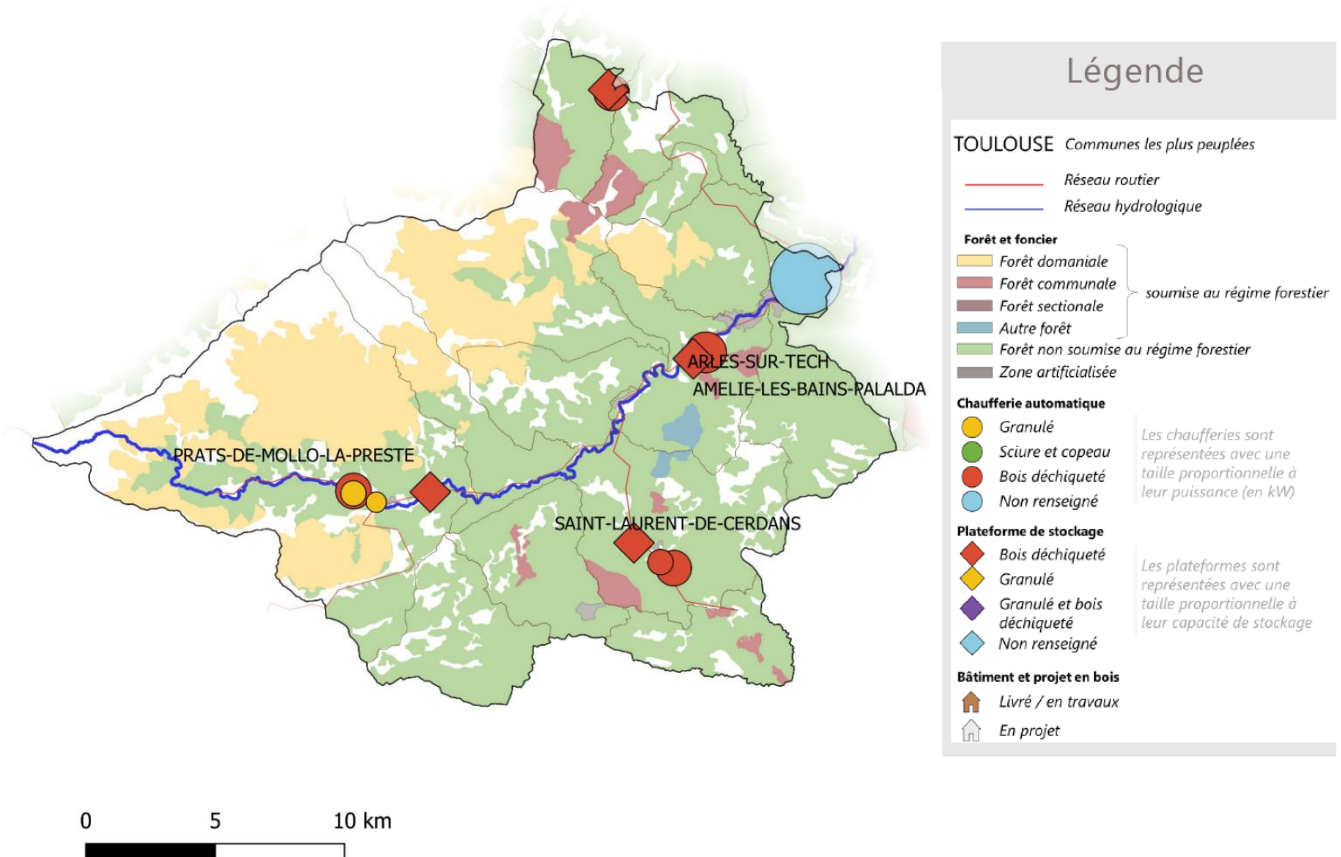
Ces nombreux atouts font du Haut Vallespir un espace qui a pu être qualifié de pilote en matière de forêt de production.

2.3 Les infrastructures existantes et en projet liées à l'activité forestière

En 2023, l'on compte 8 chaufferies automatiques au bois :

- 3 chaufferies privées à Prats-de-Mollo-la-Preste
- 1 chaufferie privée et 1 chaufferie publique à Saint-Laurent-de-Cerdans
- 1 chaufferie publique à Arles-sur-Tech
- 1 chaufferie publique à La Bastide
- 1 chaufferie privée à Amélie-les-Bains.

Ces installations représentent une puissance installée de 20 865 kW et une consommation moyenne de 25 531 tonnes de bois.

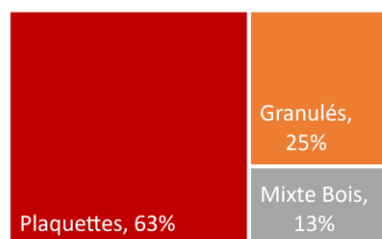


Plateformes de stockage et chaudières sur le territoire (source : COFOR)

A ces chaudières en fonctionnement, s'ajoutent des chaudières en projet. Le Pays Pyrénées Méditerranée, au travers de son Plan d'Approvisionnement Territorial a recensé 5 chaudières en projet, toute sous maîtrise d'ouvrage publique : à Amélie-les-Bains, à Arles-sur-Tech, à Prats-de-Mollo-la-Preste, à Serralongue et à Saint-Laurent-de-Cerdans.

A proximité des chaudières, 4 plateformes de stockage de bois sont implantées sur le territoire : à Arles-sur-Tech, à Prats-de-Mollo-la-Preste, à Saint-Laurent-de-Cerdans et à la Bastide

Elles représentent une capacité cumulée de 413 tonnes.



Ventilation des combustibles consommées par les chaudières automatiques, par type (source : COFOR)

En 2020, la consommation de bois a été évaluée par l'ORCEO (Observatoire Régional du Climat et de l'Énergie d'Occitanie) à 20 GWh pour le bois domestique et à 88 GWh pour les chaudières automatiques. Cette consommation, comptabilisée comme une production dans le cadre des démarches de Plan Climat

Air Energie Territorial, représente 79 % de la production d'énergie renouvelable totale du territoire. Pour rappel, le territoire s'est engagé, avec les EPCI voisins membres du Pays Pyrénées Méditerranée à devenir Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050.

Au-delà des enjeux climatiques, la consommation de bois pour la chaleur peut être un choix économique et géopolitique pour les territoires. L'exploitation durable des forêts est également favorable à la prévention du risque incendie.

C'est ainsi que différentes communes et la communauté de communes du Haut-Vallespir ont engagé des projets pour assurer la consommation et même la production de bois pour leur approvisionnement, afin de réduire leur dépendance aux territoires extérieurs en matière énergétique, de soutenir l'économie locale et de participer à l'entretien du massif forestier.

A La Bastide, un réseau de chaleur alimente depuis 2011 des bâtiments communaux et une vingtaine de logements privés. Ce réseau a été déployé par la commune. Il s'agit d'un service public de distribution d'énergie renouvelable. L'approvisionnement et l'entretien de la chaufferie d'une puissance de 150 kW sont gérés par des employés municipaux qui ont été formés. L'approvisionnement en plaquettes forestières s'effectue en partenariat avec la communauté de communes du Haut Vallespir qui est propriétaire d'un hangar de stockage sur le territoire communal. Le bois y est ainsi stocké pendant son séchage, le rendant apte à être utilisé dans la chaudière. En fonction des opérations forestières à réaliser, la mobilisation des bois provient des 360 ha de forêts communales ou de parcelles privées, preuve d'une complémentarité entre les différents acteurs du territoire.

Un réseau de chaleur intercommunal a été déployé sur Arles-sur-Tech en 2013. Il est alimenté par une chaudière de 300 kW qui permet de chauffer plusieurs bâtiments publics d'intérêt communautaire (crèche, école maternelle et école primaire, collège et cantine), d'une surface cumulée de 7 000 m².

A Saint-Laurent-de-Cerdans, un ensemble de sept logements construit à la place de l'ancienne gendarmerie, est raccordé à une chaudière à bois de 35 kW. Là encore, c'est un investissement qui a été réalisé par la communauté de communes. La commune souhaite également valoriser les bois de ses forêts communales.



Saint-Laurent-de-Cerdans : le hangar de stockage des plaquettes forestières, implanté sur la déchèterie communale.

Les chaufferies nécessitent une alimentation régulière en plaquettes forestières. Par conséquent, quatre aires de stockage intercommunales ont été bâties entre 2009 et 2012 dans les environs, chacune d'une capacité de 350 à 450 MAP (mètres cubes apparents). En parallèle, la communauté de communes a mis en place un circuit de production de bois déchiqueté.

La production de plaquettes forestières est effectuée par la communauté de communes du Haut Vallespir, qui organise elle-même le chantier forestier (coupe et débardage, confiés à des entreprises), le broyage, le transport, le stockage, le séchage et la livraison de plaquettes dans les réseaux de chaleur. Cette autonomie lui permet de mieux contrôler le coût et la qualité des plaquettes destinées aux chaudières.

Depuis la réalisation des trois réseaux de chaleur de La Bastide, Arles-sur-Tech et Saint-Laurent-de-Cerdans, deux nouveaux réseaux de chaleur ont été étudiés : à Prats-de-Mollo pour différents équipements publics (foyer rural, école maternelle, maison de santé et bâtiment la Bernède), et à Saint-Laurent-de-Cerdans pour un cinéma et un groupe scolaire et périscolaire.

Ces projets n'ont pas abouti pour des raisons similaires. Les consommations de chaleur escomptées ne sont pas suffisamment importantes, et le rendement de réseau (conservation de la chaleur par mètre linéaire de réseau) pas assez élevé du fait du caractère dispersé des bâtiments et/ou de la distance avec la future emprise de la chaudière, pour que l'investissement puisse être amorti dans des délais raisonnables.

Si de nouveaux réseaux de chaleur étaient déployés, cela pourrait susciter un besoin de création ou d'extension des aires de stockage et séchage existantes. Dans le cadre de l'étude du réseau de chaleur de Prats-de-Mollo, les aires existantes présentaient des capacités théoriquement juste suffisantes pour accueillir le surplus de plaquettes qui auraient dû y être entreposées.

Ces aires requièrent du foncier adapté en termes de surface, de topographie, et d'accessibilité. L'implantation d'une chaufferie bois demande également de disposer d'une parcelle pouvant accueillir le bâtiment qui abrite la chaufferie, les silos et l'accès des camions pour l'approvisionnement.

L'installation d'une chaufferie bois à La Baillie (Arles-sur-Tech) a également été étudiée, mais ne s'est pas concrétisée, du fait de l'absence d'équipement de chauffe centralisé dans le bâtiment existant et du fait d'une occupation majoritairement estivale de ce centre.

Outre les installations sous maîtrise d'ouvrage public, l'entreprise Sterimed s'est équipée d'une chaufferie automatique en 2014 d'une puissance de 20 MW. A ce jour, elle a signé un contrat d'approvisionnement avec l'entreprise Tubert, basée à Elne. Selon les dernières informations, cette dernière s'approvisionne à 70 % hors territoire du Pays et à 30 % en local. Sterimed valorise directement près de 2 000 tonnes de ses propres déchets, ce qui lui fait faire des économies.

L'approvisionnement du site requiert une logistique particulière, avec du matériel spécifique coûteux, notamment un camion à fond mouvant, et des horaires précis.

Il n'y a aucune scierie sur le territoire comme évoqué précédemment.

Par conséquent, il n'y a aucune production de granulés localement. En effet, les granulés résultent de la valorisation de la sciure de l'activité des scieries. Les granulés sont donc achetés hors du territoire.

2.4 Focus sur les éléments de la charte forestière

Le territoire du Haut Vallespir est couvert par une Charte Forestière de Territoire. Il s'agit d'un outil contractuel d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux instauré en 2001 par la loi d'Orientation Forestière. C'est un projet initié volontairement en concertation entre élus et acteurs locaux, qui vise une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Une première charte a vu le jour en 2009 sur le massif du Vallespir. En 2016, c'est une charte unique, couvrant le massif du Vallespir et la suberaie des Aspres et des Albères qui a été élaborée.

Aujourd'hui, cette charte est en cours de révision. Celle-ci devrait être finalisée à la fin de l'année 2023.

Une évaluation de la précédente charte a été réalisée en août 2022, elle revient sur les 4 enjeux phares de la charte, l'animation, la préservation, la valorisation et le partage, et sur le programme d'actions qui en découle. Celui-ci a atteint 157 actions, portées par 60 maîtres d'ouvrage. 78% des actions ont été réalisées ou sont engagées. Parmi les actions réalisées, on retrouve l'élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial, pour favoriser la valorisation des forêts, l'offre de formations destinées aux élus, l'organisation de journées de vulgarisation à destination des propriétaires, la progression des surfaces couvertes par des documents de gestion durable, ou encore la mise en place de travaux d'irrégularisation par l'ONF.

En revanche, certaines actions n'ont pas été déployées ou certains objectifs n'ont pas été atteints.

Ainsi, même si la biodiversité est mieux prise en compte, de nombreuses actions prévues n'ont pas été mises en œuvre. Trop peu d'actions ont été matérialisées concernant l'adaptation au changement climatique. La connaissance en matière de valorisation du bois s'est développée, néanmoins, la desserte n'a été que partiellement améliorée. Enfin, les volumes de vente de bois sont toujours en dessous des objectifs fixés.

Les lacunes ici soulignées sont autant de marges de manœuvre attendues pour la prochaine charte.

Au-delà des marges de progression en matière d'animation, de gouvernance et de communication, les thématiques forestières à intégrer à la future charte ou à mieux appréhender sont les suivantes :

- Atténuation et adaptation au changement climatique.
- Maîtrise et gestion pour une forêt accessible, exploitable et de qualité.
- Structuration des filières économiques et des marchés de proximité.
- Organisation de l'accueil du public touristique et de loisir en forêt.
- Préservation de la biodiversité forestière.
- Lien entre forêt et patrimoine.
- Prévention et lutte contre les incendies.
- Coopération à différentes échelles.
- Prise en compte des aménités forestières.
- Éducation des différents publics à la forêt et ses multiples fonctions.

Les liens avec les documents d'urbanisme n'apparaissent pas immédiats.

Concrètement, il s'agit avant tout de ne pas contraindre les objectifs définis dans la charte, et de participer aux conditions d'accès et d'exploitation durable de la forêt. La cohérence d'ensemble des orientations qui seront prises dans le PLUi est également attendue.

3 Les besoins en développement et les secteurs à enjeux

3.1 Perspectives

Des perspectives de développement de l'activité forestière sont reconnues, notamment en matière de **Bois Energie** avec une filière qui peut encore se structurer (sous l'effet des gros consommateurs notamment). Ce développement répondrait aux enjeux en matière de transition énergétique et climatique, dans un objectif de moindre dépendance énergétique du territoire

Le Haut Vallespir bénéficie d'un bassin de consommation potentiel important localement et à ses portes. Les réseaux de chaleur existants et en projet nécessitent un approvisionnement régulier et garanti, en prix et en volume. La plaine du Roussillon, fortement peuplée, mais aussi occupée par des activités potentiellement fortement consommatrices, comme les serres agricoles chauffées, peut également absorber une partie de la production locale.

La production de plaquettes forestières peut toutefois se retrouver concurrencée par la valorisation de déchets verts des collectivités ou des entreprises, ou par les productions, agricoles, des taillis à courte rotation ou à très courte rotation sur des sols plus fertiles et plus faciles à travailler. Le prix des produits reste déterminant.

La production de bois bûche peut répondre à des besoins domestiques. A noter une augmentation du prix du stère de 20% entre 2021 et 2022. La valorisation des résineux dans le cadre de la filière bois bûche pourrait être envisagée au travers du développement de coupes d'affouage. Son avantage réside dans le fait de ne pas nécessiter une mise au gabarit de la desserte.

Les **filières de niche** (tilleul pour le Haut Vallespir, exploité pour ses propriétés médicinales) peuvent être renforcées et certains débouchés agricoles (trufficulture, apiculture, culture de châtaigniers pour les fruits) peuvent être développés.



Aubier de tilleul bio du Roussillon, châtaigne à la Castanyada de Corsavy, truffes noires lors de la fête de la truffe d'Arles-sur-Tech.

La COFOR évalue l'emploi susceptible d'être créé à **207 ETP** potentiels compte tenu de la production annuelle. Il s'agit d'un ordre de grandeur à considérer tel quel.

3.2 Besoins en développement exprimés par les acteurs

Tout projet d'implantation de scierie semble illusoire. En effet, le bassin d'approvisionnement est trop petit pour rentabiliser un tel équipement. Aujourd'hui on évalue à 30 000 m³/an le seuil de rentabilité d'une telle installation. Au-delà du volume, il y a également un objectif de qualité incontournable pour assurer la pérennité d'un tel équipement.

L'acquisition de foncier sous forme de réserve pour le déploiement d'initiatives portées par des particuliers, mais aussi pour l'exploitation des forêts publiques semble opportune. L'espace ainsi

dédié aurait pour vocation de stocker le bois, les engins, et éventuellement d'accueillir des unités de transformation (déchiqueteuse notamment). La localisation devra naturellement se faire près des axes routiers principaux.

La poursuite des actions d'amélioration de la desserte forestière est attendue et indispensable à l'économie forestière.

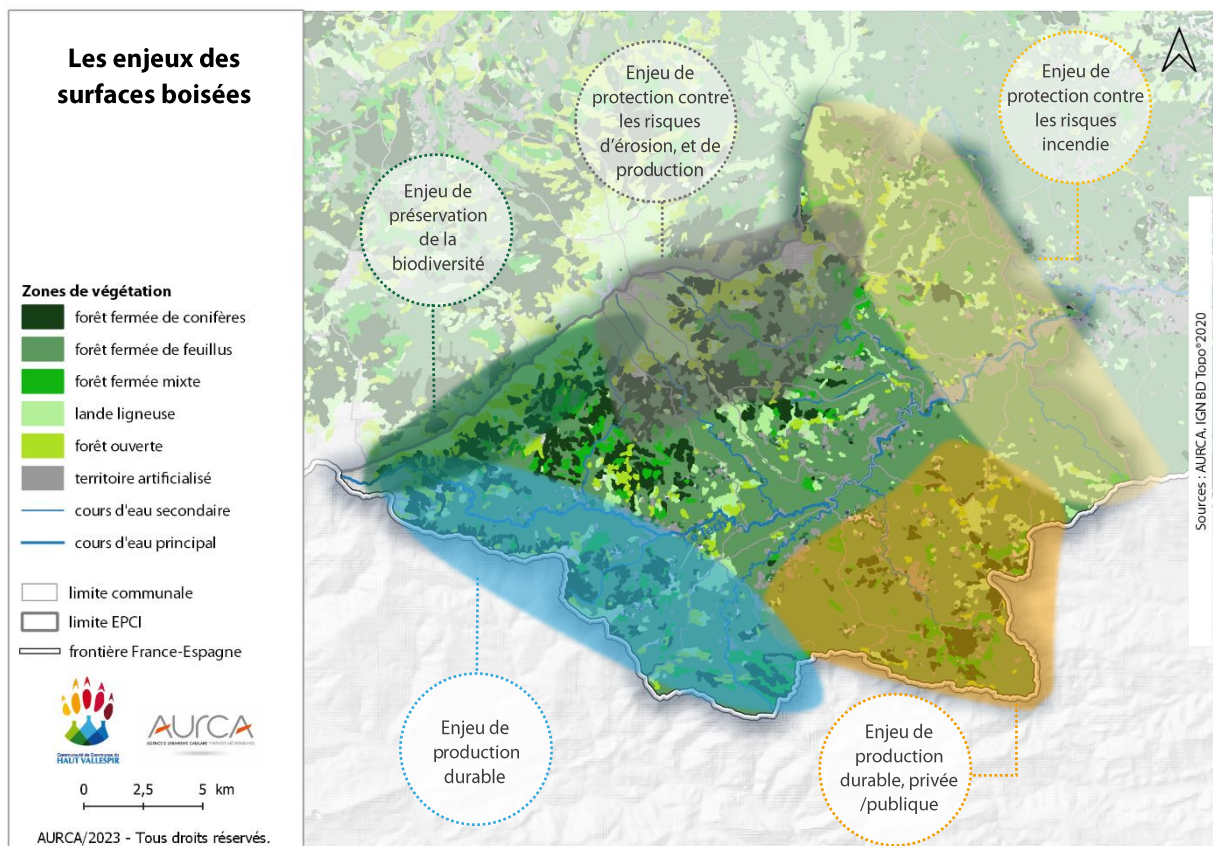
3.3 Secteurs à enjeux

L'ensemble des espaces forestiers présentent des enjeux et il demeure délicat de discriminer ces espaces. L'exercice de caractérisation des enjeux par secteur géographique a toutefois été réalisé. Ses résultats doivent être considérés avec prudence. D'une part, les limites entre secteurs sont poreuses. D'autre part, il s'agit des enjeux principaux mais localement d'autres enjeux peuvent cohabiter.

Les versants boisés en rive gauche du Tech ne sont pas caractérisés sur cette carte. Ils présentent une topographie peu propice à l'exploitation forestière. Néanmoins, ils revêtent également un intérêt sur les plans écologiques et paysagers, et des fragilités face aux risques naturels.

Si l'on s'affranchit des considérations spatiales, différents critères peuvent être retenus pour qualifier les zones d'intérêt pour l'activité forestière. Ainsi, comme pour l'activité agricole, la pente reste déterminante. Toutes les zones bénéficiant de pentes relativement plus faibles sont plus faciles à exploiter. L'accessibilité est une condition sine qua non à l'exploitation forestière. Les sols les plus riches sur lesquels la productivité est la meilleure doivent également être considérés. La taille des propriétés foncières constitue également un élément dans la rentabilité des opérations de coupe et d'entretien.

La forêt demeure un espace multifonctionnel aux aménités multiples. Certains secteurs, moins productifs, présentent des enjeux forts en matière de biodiversité, de paysage, d'usages de loisirs, de pastoralisme ou encore de prévention des risques naturels.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Une couverture boisée très importante et qui progresse.**
- **Une forêt multifonctionnelle, support d'activités forestières, de pastoralisme, de paysages, d'usages de loisirs, d'habitats naturels...**
- **Une forêt soumise au risque incendie et qui joue un rôle dans la prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrain.**
- **Un foncier morcelé avec de nombreux propriétaires privés.**
- **De grandes surfaces sans plan de gestion.**
- **Une desserte primaire globalement satisfaisante mais des dessertes secondaires des unités de vidange insuffisante.**
- **Une exploitation économique réduite.**

DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

- **La valorisation économique de la forêt sans mettre en péril les équilibres naturels et la biodiversité.**
- **L'amélioration de la desserte forestière pour en faciliter l'exploitation.**
- **La contribution aux politiques énergie-climat.**
- **La prévention des risques naturels.**
- **La cohabitation des usages et des activités économiques.**
- **L'ouverture de perspectives économiques par l'impulsion d'acteurs ou de projets importants.**

CONCLUSION

Le diagnostic agricole et forestier du territoire du Haut Vallespir permet de dresser un portrait synthétique des caractéristiques territoriales importantes pour l'agriculture et la sylviculture, des composantes socio-économiques de ces activités, des atouts et faiblesses de celles-ci, des opportunités et perspectives, et des besoins en matière de développement ou de maintien des activités.

Le Haut Vallespir, rural et montagnard, a depuis toujours fait l'objet d'une exploitation agricole et forestière.

Terre d'élevage, les pratiques agricoles ont néanmoins évolué au fil du temps, et notamment sous l'influence des marchés et des financements de la Politique Agricole Commune. L'exploitation bovine s'est développée au détriment de l'exploitation ovine et dans un passé plus lointain d'un modèle plus polyvalent associant différents troupeaux et des cultures. Certains éleveurs ont également diversifié leurs activités pour une meilleure valorisation ou pour une plus grande robustesse de leur exploitation. Les surfaces dédiées à l'arboriculture et à l'agriculture vivrière ont nettement reculé. Les surfaces de prairies sont rares et convoitées. Les zones de pâturage sont essentielles dans la complémentarité des ressources fourragères à mobiliser. Les éleveurs rencontrent des difficultés à accéder au foncier et à une ressource fourragère locale suffisante pour l'alimentation de leur bétail.

Territoire de forêts, le Haut Vallespir a toujours vu ses forêts exploitées, pour un usage énergétique et pour la construction et la fabrication d'objets. Après avoir été très fortement exploitée, la forêt a vu ses surfaces et ses volumes sur pied progresser, d'abord sous l'effet des reboisements du RTM au lendemain de l'Aiguat de 1940, ensuite sous l'effet de la déprise agricole et du déclin de l'activité sylvicole. Pourtant, cette forêt est sous-exploitée au regard de son potentiel.

L'agriculture et l'exploitation forestière sont des activités économiques singulières. En effet, ce sont des activités du secteur primaire qui reposent sur l'exploitation du vivant.

Elles sont naturellement orientées par les caractéristiques physiques du territoire : son climat, ses sols, sa topographie, son hydrographie... Elles sont également tributaires du contexte social et économique, et des hommes et femmes qui les exercent.

A l'inverse, elles façonnent le territoire, tant dans sa composante paysagère qu'environnementale. Ainsi, au-delà des retombées locales en matière d'emploi et de productions de richesses, elles fournissent de nombreuses aménités qui doivent être considérées. Parmi ces services rendus, la forêt permet le stockage du carbone et son exploitation pour le bois énergie participe à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques que le territoire s'est donné. L'agriculture quant à elle joue également un rôle en matière de stockage de carbone (notamment les prairies permanentes). Les deux activités sont face au défi de l'adaptation au changement climatique.

Une caractéristique spécifique du Haut Vallespir, comme d'autres territoires montagnards du département, repose sur la porosité et la complémentarité entre agriculture, ou plutôt élevage, et forêts. Les prairies délaissées deviennent des boisements. Les parcelles boisées peuvent être pâturées. Les zones d'altitude font l'objet d'un usage agricole, mais peuvent être colonisées par la forêt si le pâturage n'y contrevient pas.

Dans un contexte de faible attractivité des métiers qui y sont liés, de difficultés liées au contexte territorial (pauvreté des sols, relief, isolement géographique, desserte routière perfectible), et de changement climatique à l'œuvre, ces activités tendent à reculer, fragilisant certains équilibres territoriaux. Les paysages, la biodiversité, la prévention des risques naturels en dépendent.

Avec un objectif de planification territoriale réfléchi au regard des enjeux et contraintes territoriales et d'articulation des différentes politiques publiques à l'œuvre, le PLU intercommunal doit tenir compte et intégrer les constats et enjeux formulés dans ce cahier pour orienter le développement urbain et l'aménagement territorial de façon à ce qu'ils ne grèvent pas les possibilités de maintien et de développement des activités agricoles et forestières voire qu'ils contribuent à leur facilitation.

RÉALISATION



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR

Communauté de Communes du Haut Vallespir

8 Boulevard du Riuferrer
66150 ARLES SUR TECH
Tél : 04 68 21 82 05
E-mail : accueil@haut-vallespir.fr
www.haut-vallespir.fr

PARTICIPATION AUX ÉTUDES – CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'urbanisme catalane

19 Espace Méditerranée - 6^e étage
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 87 75 52
E-mail : aurca@aurca.org
www.aurca.org